

**LIVRET DES
DOCTORANT·E·S ET
DOCTEUR·E·S DU
CESSP**

2023-2024



CESSP

**CENTRE EUROPEEN DE
SOCIOLOGIE ET DE
SCIENCE POLITIQUE**

SOMMAIRE

Sommaire	1
Avant-propos	5
Préambule	6
Liste des acronymes	7
I. Le Cadre Institutionnel	9
A. Deux types d'institutions	9
1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et l'EHESS	9
2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique)	9
<i>i. Organisation du CESSP</i>	10
<i>ii. Être membre du CESSP</i>	10
B. Trois sites	11
1. Site « Sorbonne » (CESSP-CRPS, ED de Science politique)	12
2. Site « Raspail » (CESSP-CSE, ED EHESS)	12
3. Site « Pouchet » (CESSP-CSE, CNRS)	12
C. Responsables & contacts	13
II. Les activités de recherche au Laboratoire	14
A. Les Axes de Recherche du Laboratoire	14
1. AXE 1 : « Going global ? » Processus d'internationalisation et d'eupéanisation (en cours de redéfinition)	15
<i>Europe</i>	15
<i>Guerre et violence politique (terminé)</i>	15
<i>Circulation des normes, des idées et des biens culturels</i>	16
<i>Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État</i>	16
2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination (en cours de redéfinition)	17
<i>Sociologie des élites</i>	17
<i>Acteurs, métiers et milieux de la politique</i>	18
<i>Structures sociales, stratification et travail de domination</i>	19
3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels (en cours de redéfinition)	20
<i>Sociologie historique des sciences et des techniques</i>	20
<i>Sociologie des biens culturels et intellectuels</i>	21
<i>Sociologie des intellectuels</i>	21
<i>Sociologie de la mémoire et des opinions</i>	22
B. Les Séminaires du Laboratoire	22
1. Séminaire général du CESSP	23
2. Séminaire du groupe AFSP « Conflits, crises et ruptures sociales »	24
3. Sciences sociales des sciences et techniques (3ST)	25
4. Productions et circulations des biens culturels : le cas des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	26
5. Ateliers de l'axe Pouvoirs et rapports de domination	28
6. Extractivismes scientifiques	28

7. Mobilisations conservatrices : idées, acteurs, circulations transnationales	29
8. Séminaires d'enseignement	31
C. Journées d'études, séminaires doctoraux	31
1. Le colloque des doctorant·e·s de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)	31
2. Le séminaire de lecture de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)	32
D. Ateliers et séminaires animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	33
1. Séminaires	33
2. Ateliers	34
E. Enquêtes collectives	34
1. Enquête collective Parcoursup	34
2. Participer à une enquête collective au CESSP	34
F. Ateliers de l'EHESS	35
1. Ateliers et séminaires de langue	35
2. Enseignements et séminaires de l'EHESS	35
III. La communauté des doctorant·e·s et Docteur·e·s du CESSP	36
A. Les Assemblées Générales et temps collectifs	36
1. L'Assemblée Générale du CESSP	36
2. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	36
3. La rentrée des doctorant.es du CESSP	36
4. La réunion de rentrée de l'ED 119 (Sorbonne)	36
5. La réunion de rentrée de l'ED 286	37
5. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119	37
B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s	37
1. Les équipes par site Raspail et Sorbonne	38
2. Représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s des axes du CESSP	38
3. Représentant·e·s des docteur·e·s du CESSP	39
4. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I)	39
5. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'UFR 11 de Paris 1	40
6. Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS)	40
C. Les listes de diffusion	40
1. Les listes de diffusion professionnelles	40
2. Les listes de diffusion du laboratoire	41
3. Les listes de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s	41
D. Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s	42
IV. Doctorant·e et Docteur·e au CESSP: carrières et statuts	43
A. Réaliser une thèse	43
1. Les écoles doctorales	44
2. Les prérequis de l'inscription en thèse	44
3. Durée de la thèse	45
4. Relation avec le·la directeur·trice de thèse	45
5. Le comité de suivi (Paris I Panthéon-Sorbonne, ED 119 / EHESS, ED 465)	46

6. Se former pendant la thèse	47
B. Les doctorant·e·s étranger·e·s	48
C. Les situations de VSS pendant la thèse	49
D. Visite médicale de prévention	50
E. Les différents financements de thèse	50
1. Les contrats doctoraux	51
2. Les CIFRE	51
3. Les COFRA	52
4. Autres contrats doctoraux, contrats et bourses	52
F. Enseigner : sous quels statuts ?	53
1. L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral	53
2. Sur le statut de vacataire	54
3. La question des CDD d'enseignement	56
4. Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)	57
5. Les ressources de l'enseignement	58
G. Soutenance et diffusion des thèses	63
1. Formalités administratives : généralités	63
2. La composition du Jury de soutenance	63
3. Les calendriers	63
4. Photocopies et impressions de thèse	64
5. Modalités de dépôt et de diffusion des thèses	64
6. Soutenance de thèse	65
H. Après la thèse: les débouchés professionnels	65
1. Docteur·e·s et postdoctorant·e·s	66
2. Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF)	67
3. Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe	70
4. Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche	70
5. Se renseigner sur le suivi des postes	71
6. Le recrutement hors de l'université	72
V. Les Ressources à Disposition	74
A. Espaces de travail, bibliothèques et documentation	74
1. Espaces de travail pour doctorant·e·s	74
<i>i. Salle des doctorant·e·s CESSP-CSE - site EHESS-CSE</i>	74
<i>ii. Bureaux - site Pouchet</i>	74
iii. Campus Condorcet - Humathèque	75
<i>iv. Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche</i>	75
2. Bibliothèques	76
<i>i. L'Humathèque</i>	76
<i>ii. La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne)</i>	76
<i>iii. La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)</i>	76
<i>iv. La bibliothèque de Sciences Po</i>	76

v. La bibliothèque de l'ENS	77
3. Documentation	78
<i>i. Consultation de thèses</i>	78
<i>ii. Accès à des revues en ligne</i>	78
<i>iii. Accès à la presse</i>	78
B. Ressources informatiques et listes de diffusion	79
1. Page sur le site internet du CESSP	79
2. Adresses mail et carte professionnelle	79
3. Les logiciels en accès libre	79
4. Les logiciels payants dont dispose le laboratoire	80
5. Se connecter au wifi avec Eduroam	80
C. Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques	81
1. Financements des écoles doctorales (ED)	81
2. Financements du laboratoire	81
<i>i. Le financement des activités individuelles et collectives</i>	81
<i>ii. Le financement des auditions</i>	83
<i>iii. Traduction et soutien à la publication</i>	83
<i>iv. La question des missions et des frais de missions</i>	83
3. Les autres aides (liste non exhaustive) : aides au terrain et mobilités internationales	84
Historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP	86

AVANT-PROPOS

Ce livret a été réalisé par des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP, avec l'appui des personnels administratifs et scientifiques du laboratoire et des institutions proches. Les propos présents dans ce livret n'engagent en rien la responsabilité du CESSP ou des institutions qui y sont citées.

Un historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est disponible à la fin du livret.

Ce livret est également disponible dans sa version en ligne sur le site du laboratoire, rubrique "Formation à la recherche > Accueil des doctorants" : <https://www.cessp.cnrs.fr/Accueil-des-doctorants>. Vous y trouverez également l'ensemble des documents administratifs mentionnés dans les pages suivantes.

PRÉAMBULE

Vous êtes inscrit·e comme doctorant·e sous la direction d'un·e membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique au sein duquel vous avez été accepté·e sur candidature. Vous êtes docteur·e associé·e ou post-doctorant·e rattaché·e au CESSP. Vous faites partie, vous aussi, de ce laboratoire. Soyez-y bienvenu·e !

Être membre du CESSP, c'est d'abord être dans une institution qui s'inscrit dans un environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Vous trouverez ici une présentation de l'organisation et du fonctionnement de ce laboratoire, ainsi que des établissements auxquels il est adossé. Vous connaîtrez en particulier le fonctionnement des différentes instances dans lesquelles vous pourrez vous investir.

Être membre du CESSP, c'est bien sûr s'inscrire dans un environnement de recherche. Vous pourrez lire, dans les pages qui suivent, un descriptif des axes de recherche du laboratoire ainsi que des espaces d'échange qu'il offre. Vous allez pouvoir vous y inscrire par votre travail de thèse et post-thèse et votre participation à des activités collectives.

Être membre du CESSP, c'est aussi appartenir à la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP et plus généralement être jeune chercheur·se dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous trouverez dans ce livret des informations sur vos élu·e·s ainsi que sur nos outils d'échanges et de débat (listes de diffusions et rencontres).

Être membre du CESSP, c'est également y réaliser une partie de sa carrière comme doctorant·e ou docteur·e. Vous disposerez d'informations sur le parcours doctoral, sur la diversité des statuts, la question de l'enseignement ainsi que les possibilités de recrutement en tant que doctorant·e ou docteur·e dans le monde de l'ESR.

Être membre du CESSP, ce sont enfin des ressources intellectuelles et matérielles, destinées à faciliter votre travail. Vous trouverez, dans la dernière partie de ce livret, une compilation d'informations pratiques sur l'accès aux bibliothèques, les ressources numériques, ainsi que les possibilités de financements.

Les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ont imaginé ce livret pour vous aider à trouver votre place dans ce nouvel environnement, à en tirer le meilleur parti mais aussi à en devenir actrice ou acteur.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s du CESSP sont à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à les contacter à repdoaccessp@gmail.com.

LISTE DES ACRONYMES

- ANCMSP** : Association Nationale des Candidat·e·s aux métiers de la science politique
- ANRT** : Association Nationale Recherche Technologie
- ARE** : Allocation d'aide au retour à l'emploi
- ASES** : Association des sociologues enseignant·e·s du supérieur
- ASS** : Allocation de solidarité spécifique
- ATER** : Attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche
- ATV** : Agent·e temporaire vacataire
- BIS** : Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne
- CESSP** : Centre européen de sociologie et de science politique
- CEV** : Chargé·e d'enseignement vacataire
- CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche
- CM** : Cours magistral
- CNU** : Conseil national des universités
- CRPS** ou Paris 1-CRPS : Ancien Centre de recherches politiques de la Sorbonne, cet acronyme est aujourd'hui utilisé pour parler des lieux de recherche du CESSP côté Paris 1 à la Sorbonne.
- CSE** ou EHESS-CSE : Ancien Centre de sociologie européenne, cet acronyme est aujourd'hui utilisé pour parler des lieux de recherche du CESSP côté EHESS.
- CSI** : Comité de suivi individuel de thèse
- ED** : Ecole doctorale
- EHESS** : École des hautes études en sciences sociales
- ENT** : Espace numérique de travail
- EPI** : Espace pédagogique interactif
- EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique
- ESR** : Enseignement supérieur et de la recherche

FMSH : Bibliothèque de la Fondation Maison des sciences de l'homme

HDR : Habilitation à diriger des recherches

ITA : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs

LRU : Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités

MCF : Maître ou maîtresse de conférences

PU : Professeur·e des universités

REPDOC : Représentant·e·s des doctorant·e·s

RSA : Revenu de solidarité active

TD : Travaux dirigés

UFR : Unité de formation et de recherche

UMR : Unité mixte de recherche

VSS : Violences sexistes et sexuelles

I. LE CADRE INSTITUTIONNEL

A. Deux types d'institutions

Les doctorant·e·s du CESSP sont à la fois des étudiant·e·s relevant d'un établissement d'enseignement supérieur et des chercheur·e·s appartenant à un laboratoire.

1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et l'EHESS

Ces établissements disposent d'instances centrales, qui gèrent l'enseignement et la recherche : programmes et contrats de recherche, recrutement d'enseignant·e·s-chercheur·e·s et d'ATER, etc.

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne relèvent principalement de l'Ecole doctorale de science politique (ED 119), rattachée à l'UFR 11 (qui est le département de science politique de Paris I), plus rarement de l'Ecole doctorale d'économie (ED 465), rattachée à l'UFR 02 (qui est le département d'économie de Paris I).

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'EHESS relèvent de l'Ecole doctorale de sciences sociales (ED 286), qui est organisée en formations doctorales (qui équivalent pour certaines d'entre elles à des distinctions disciplinaires ou à des distinctions en termes d'établissements de co-accréditation : notamment pour les doctorant·e·s du CESSP, les formations Sociologie, Sciences de la société, Arts et Langage et Philosophie et Sciences Sociales).

Le rôle d'une école doctorale est de définir la politique doctorale (conditions d'inscription et de réinscription en thèse, allocation de contrats doctoraux, organisation du parcours doctoral, notamment mise en place d'ateliers méthodologiques pour les doctorant·e·s, etc.). Aussi les doctorant·e·s du CESSP, selon leur école doctorale de rattachement, ne seront pas soumis aux mêmes règles.

2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique)

Notre laboratoire, le CESSP, est une unité mixte de recherche (UMR 8209). Ses membres sont des enseignant·e·s-chercheur·e·s universitaires de Paris 1 ou de l'EHESS et des chercheur·e·s du CNRS. Ces trois établissements sont ses trois tutelles.

Le CNRS et les EPST

Une **UMR** (unité mixte de recherche) doit réunir universitaires et chercheur·e·s, ces dernier·e·s étant rattaché·e·s à ce qu'on appelle les **EPST** (établissements publics à caractère scientifique et technologique).

Liste des EPST en France :

- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- l'Institut national d'études démographiques (INED)
- l'Institut national de recherche agronomique (INRA)
- l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESR), et chargé d'organiser la production du savoir. Il a un rôle de coordination et de "gouvernance" de la recherche scientifique, pour lequel il s'appuie sur plus de 1200 unités de recherche et de service.

i. Organisation du CESSP

Créé en janvier 2010, le CESSP est issu de la fusion du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) et du Centre de sociologie européenne (CSE). Il est dirigé par un directoire composé du ou de la directeur/rice du laboratoire, et de deux directeur/trices adjoint·e·s, pour chacun des deux sites : le site Sorbonne-CRPS et le site EHESS-CSE.

Le Conseil de laboratoire, qui regroupe avec le directoire des représentant·e·s élu·e·s des chercheur·e·s, ITA, docteur·e·s et doctorant·e·s, se réunit trois ou quatre fois par an. Plusieurs conseils du laboratoire ouverts à tou·te·s ont lieu dans l'année, vous en serez informé·e·s par mail et par vos représentant·e·s.

L'Assemblée Générale du laboratoire se tient annuellement (début de l'année civile). Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s y sont convié·e·s et peuvent s'y exprimer individuellement ou collectivement à travers leurs représentant·e·s élu·e·s.

Par ailleurs, le CESSP fait partie du LABEX TEPISIS (Transformation de l'État, politisation des sociétés, institution du social). Ce « Laboratoire d'excellence », qui réunit plusieurs laboratoires, participe au financement et à l'animation de recherches collectives en finançant plusieurs contrats doctoraux chaque année et en finançant des aides à la mobilité et au terrain pour les doctorant·e·s. Ce Labex a été renouvelé en 2019 sous le nom de Tepsis 2 (voir p. 82 pour plus d'informations sur les financements Tepsis).

ii. Être membre du CESSP

Font partie du CESSP des enseignant·e·s-chercheur·e·s, chercheur·e·s et des ingénieur·e·s, technicien·ne·s et administratifs (ITA) titulaires, les personnels contractuels, ainsi que tou·te·s les doctorant·e·s dont le directeur ou directrice de recherche est membre du laboratoire et dont la candidature a été acceptée sur dossier par la direction du laboratoire, ainsi que les docteur·e·s associé·e·s au laboratoire.

Si les chercheur·e·s des deux équipes travaillent ensemble dans le cadre des thématiques de recherche, qui sont transversales, elles ne sont pas pour l'heure réunies sur un même site géographique : les équipes anciennement désignées CRPS et CSE sont situées en Sorbonne pour la première et répartie entre l'EHESS (au 54 boulevard Raspail, 75006 Paris) et le site Pouchet (au 59-61 rue Pouchet, 75017 Paris) pour la seconde.

Le laboratoire constitue un lieu de travail collectif où s'organisent des séminaires, des colloques, des projets de recherche collectifs. C'est aussi un lieu important d'échange d'informations en tout genre.

Tout·e chercheur·e signe ses publications et ses communications avec son propre nom, suivi du nom de son laboratoire. La signature des publications des membres du CESSP, et donc de celles des doctorant·e·s, doivent adopter la forme suivante :

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s EHESS ainsi que les chercheur·e·s CNRS EHESS-CSE : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; EHESS, PSL Research University, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CNRS, 75006, Paris.

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s Paris 1 ainsi que les chercheurs CNRS Sorbonne-CRPS : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, EHESS, PSL Research University, CNRS, 75005, Paris.

Ces publications sont comptabilisées dans le rapport quinquennal du laboratoire. Comme tous les autres membres du laboratoire, les doctorant·e·s et docteur·e·s doivent adresser chaque année à la direction du laboratoire une fiche d'activité indiquant les références précises de leurs publications et leurs autres activités de recherche (disponible sur le site du Cessp).




B. Trois sites

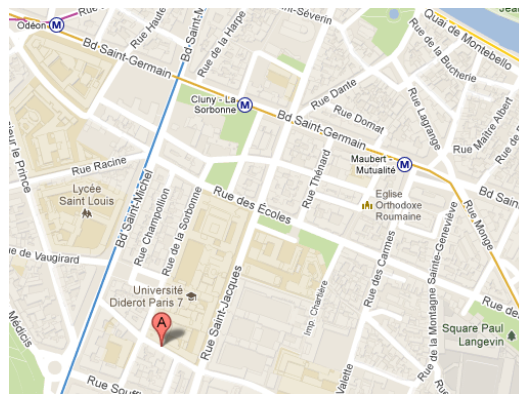
Le CESSP est réparti sur trois sites géographiques dans Paris :

- Le site « Sorbonne » (5e, anciennement CRPS, accueillant l'École doctorale (ED) de science politique).
- Le site « Raspail » (6e, anciennement CSE, accueillant différentes ED de l'EHESS).
- Le site « Pouchet » (17e, bureaux disponibles pour doctorant.es, ; inscription nécessaire pour l'accès au bâtiment et au self).

1. Site « Sorbonne » (CESSP-CRPS, ED de Science politique)

14 rue Cujas, 75005 Paris




-  Lignes 21, 27, 38, 85 : Luxembourg ou les Écoles
-  Ligne 10 : Cluny-la Sorbonne
-  RER ligne B ou C : Saint-Michel ou Luxembourg

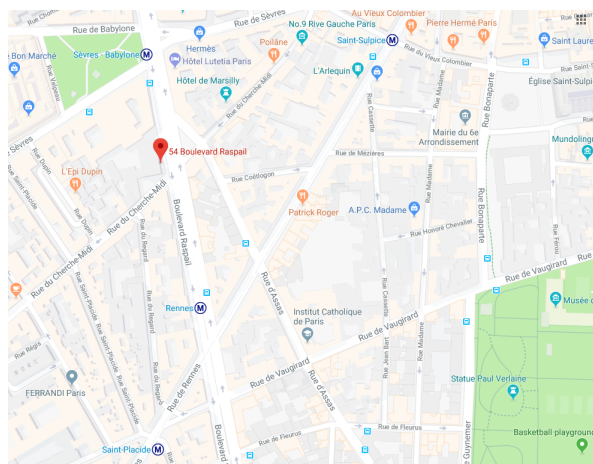


Les différents bureaux de l'ED, de l'UFR et du site CRPS du CESSP se situent au niveau des étages 5 et 6 de l'escalier K. Pour y accéder facilement, il faut entrer par la rue Cujas. Pour accéder à la salle du CRPS (H604), prendre à gauche et monter jusqu'au dernier étage de l'escalier au fond du couloir ; le secrétariat de l'UFR se situe à l'étage inférieur, ainsi que la salle G604 ("Salle des professeurs"). Pour accéder à la bibliothèque Lagroye, monter jusqu'en haut de l'escalier caché derrière la porte de droite à l'entrée de la rue Cujas. Pour accéder au secrétariat de l'ED, c'est à l'étage inférieur de la bibliothèque.

2. Site « Raspail » (CESSP-CSE, ED EHESS)

54 boulevard Raspail, 75006 Paris, 5^e étage




-  Ligne 96, 70, 84, 83, 87, 39 : Sèvres-Babylone
-  Ligne 4 : Saint-Placide ou Saint-Sulpice
Ligne 12 et 10 : Sèvres-Babylone
Ligne 12 : Rennes
-  RER B : Luxembourg

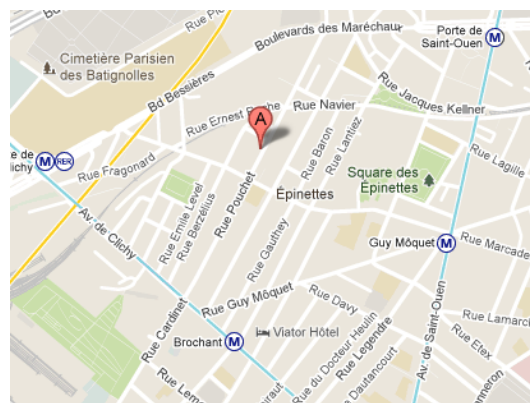


Les différents bureaux des chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et le bureau des doctorant·e·s sont situés au 5^{ème} étage du bâtiment A (ascenseurs à droite ou à gauche quand vous êtes dans le hall principal/ou escaliers sur votre gauche).

3. Site « Pouchet » (CESSP-CSE, CNRS)

59/61 rue Pouchet, 75017 Paris, 2^e étage

-  Ligne 66 : La Jonquière.
Ligne 31 : Guy Môquet ou Brochant-Cardinet
-  Ligne 13 : Brochant ou Guy Môquet
-  Ligne C : Porte de Clichy, sortie rue de la Jonquière



C. Responsables & contacts

LABORATOIRE CESSP - UMR 8209

Direction

A partir de janvier 2024

Direction : Antoine Vauchez, antoine.vauchez@univ-paris1.fr

Directions adjointes :

Site RASPAIL : Christel Coton, christel.coton@univ-paris1.fr

Site SORBONNE : Sarah Kolopp, sarah.kolopp@univ-paris1.fr

Jusqu'au 31 décembre 2023

Direction : François Denord

Directions adjointes : Isabelle Sommier (Sorbonne) et Cécile Rabot (RASPAIL)

Responsables administratives

Site EHESS RASPAIL: Jocelyne Pichot - Secrétaire générale

01 49 54 20 95 - pichot@msh-paris.fr

Site SORBONNE bureau H605 : Loan Do Cam

01 40 46 31 63 - loan.do-cam@univ-paris1.fr

Gestionnaires

Barthélémy Zyla - 01 40 46 28 28 - barthelemy.zyla@univ-paris1.fr

Magali Picone - 01 40 46 28 55 - magali.picone@cnrs.fr

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Ecole doctorale de science politique (ED 119) : Sorbonne Esc N - bur. F615

Direction : Brigitte Gaïti, directrice depuis la rentrée 2018 brigitte.gaiti@univ-paris1.fr

Responsable administrative : Dominique Senes - 01 40 46 28 34 - edscpo@univ-paris1.fr

Délégué aux thèses de science politique : Frédéric Sawicki, frederic.sawicki@univ-paris1.fr

Gestionnaire : Barthélémy Zyla - 01 40 46 28 28 - barthelemy.zyla@univ-paris1.fr

Ecole doctorale d'économie (ED 465) : MSE 106-112 Bd. de l'Hôpital, 75013 Paris

Direction : Mouez Fodha, mouez.fodha@univ-paris1.fr

Responsable administrative : Christelle Gauvrit - 01 44 07 87 86 - edoeco@univ-paris1.fr

(pour les inscriptions et réinscriptions en doctorat ainsi que pour les préparations et soutenance de thèses)

Gestionnaire : Nathalie Louni - 01 44 07 81 15 - nathalie.louni@univ-paris1.fr

(pour les demandes de financements)

UFR de science politique

Direction : Julien Fretel, julien.fretel@univ-paris1.fr

Responsable administrative : Léa Barthe - 01 40 46 28 04 - raufr11@univ-paris1.fr

Collège de direction de l'UFR 11 - Université Paris I Panthéon Sorbonne

Directeur : Julien Fretel, julien.fretel@univ-paris1.fr

Responsables formations L et M : Loïc Le Pape, Loic.Le-Pape@univ-paris1.fr, Bertrand Simon, Bertrand.Simon@univ-paris1.fr et Olivier Grojean, Olivier.Grojean@univ-paris1.fr

Responsable du service d'enseignement des doctorants : Julie Gervais, Julie.Gervais@univ-paris1.fr

Responsable des relations internationales : Bertrand Simon (avec délégation de signature pour les conventions de stage) Bertrand.Simon@univ-paris1.fr

Responsable de la communication : Olivier Nay, Olivier.Nay@univ-paris1.fr

Responsable des questions numériques : Jérôme Valluy, jerome.valluy@univ-paris1.fr

EHESS - 54 boulevard Raspail, 75006 Paris

Ecole doctorale 286

Direction : Pierre Monet, pierre.monet@ehess.fr

Responsables du service de l'Ecole doctorale, des ED partenaires et du master, Direction des enseignements et de la vie étudiante : <https://www.ehess.fr/fr/conseil-l%C3%A9cole-doctorale>

Formation doctorale Sociologie :

- Responsable pédagogique de la formation doctorale Sociologie : Liora Israël : liora.israel@ehess.fr
- Responsable pédagogique adjoint : Yannick Barthe : yannick.barthe@ehess.fr
- Secrétariat : Anaïs Thibault - 01 53 10 53 81 - doctorat.sociologie@ehess.fr

Formation doctorale Sciences de la société :

- Responsables pédagogiques de la formation doctorale Sciences de la société : Sylvain Laurens - sylvain.laurens@ehess.fr
Benoît de l'Estoile : benoit.de.l.estoile@ens.fr
- Secrétariat : Roxane Azeau - 01 80 52 15 10 - fdsocsociete@ehess.fr

II. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU LABORATOIRE

A. Les Axes de Recherche du Laboratoire

Le CESSP est structuré par **trois grands axes de recherche thématiques** (en cours de redéfinition). En plus des chercheur·e·s titulaires responsables, il existe des responsables doctorant·e·s et docteur·e·s pour chaque axe. C'est à elles et eux (cf. infra) que vous devez vous adresser en priorité pour toute information relative aux axes.

Les axes fonctionnent comme des groupes de travail institués, dont vous pouvez profiter pour enrichir votre propre travail. En plus d'organiser à tour de rôle le séminaire des axes, chaque axe génère une activité scientifique collective (colloques, publications) dont votre travail peut bénéficier.

Les 3 nouveaux axes du laboratoire sont pour l'instant les suivants :

- Axe 1. « *Going global* ». Processus d'internationalisation et d'eupéanisation
- Axe 2. Pouvoirs et rapports de domination
- Axe 3. Production et diffusion des savoirs et des biens culturels

La présentation des axes qui suit est issue en partie du rapport de l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de 2017¹, en cours de redéfinition du fait d'un nouveau rapport de l'HCERES en 2023. Renseignez-vous sur les listes de diffusion ou auprès des responsables d'axes sur l'actualité de ces axes et des recherches en cours !

1. AXE 1 : « *Going global ?* » Processus d'internationalisation et d'eupéanisation (en cours de redéfinition)

Cet axe se compose de 4 pôles que nous détaillerons ici :

- ***Europe***
- ***Guerre et violence politique***
- ***Circulation des normes, des idées et des biens culturels***
- ***Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État***

Responsables : Ioana CIRSTOCEA, Grégory DAHO et Dominique MARCHETTI.

Représentant·e·s doctorant·e·s et docteur·e·s CSE : Manuel Rolland (manuel.rolland@ehess.fr) / CRPS - poste vacant

Europe

Les recherches sur les institutions de l'Union européenne se développent dans quatre directions principales : l'étude des élites dirigeantes (milieux judiciaires, fonction publique, acteurs économiques, experts, groupes de pression, secteurs militaires et de la sécurité, mondes académiques, experts de la mémoire ou des questions de genre); l'analyse du développement des autorités indépendantes (banques centrales, cours constitutionnelles, déontologues, médiateurs, etc.); les processus d'import-export de l'expertise d'État et des technologies de bon gouvernement dans lesquels l'Union européenne a un rôle actif ; la contestation des pouvoirs européens que manifestent l'essor des populismes mais aussi les critiques expertes (discours de la crise, dénonciation des blocages institutionnels, etc.).

Guerre et violence politique (terminé)

¹ Ce descriptif des axes de recherche du laboratoire est adapté du dernier rapport HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - autorité administrative indépendante chargée notamment de l'évaluation des établissements et formations universitaires), rédigé en 2017. Il est susceptible de contenir des informations obsolètes. Pour obtenir des précisions sur un projet de recherche particulier, contactez de préférence les responsables titulaires et doctorant·e·s des axes ou les responsables de projets cités.

Les recherches de l'ERC *Social dynamics of civil wars* (études de cas portant sur des insurrections armées et des situations de violence : Mali, Kurdistan, Irak, Syrie, région des grands lacs africains) sont partie prenante d'une réflexion plus générale sur la violence politique, ses dynamiques d'émergence et ses effets sur le fonctionnement des États, qu'un projet de recherche ANR² se propose d'explorer dans le cas du Moyen-Orient (projet DYNAMO, responsable Olivier Grojean) et qui recoupe les préoccupations de chercheur·e·s et doctorant·e·s travaillant sur les entreprises et entrepreneurs de violence (groupes mafieux, paramilitaires, militantisme radicalisé) dans d'autres contextes (Mexique, Italie, monde arabe, France). Elles rejoignent les travaux de Nicolas Mariot sur l'ordinaire de la guerre et les logiques de radicalisation.

Pour plus d'information sur l'ERC *Social dynamics of civil wars*, projet du *European Research Council* géré par Gilles Dorronsoro, vous pouvez consulter son site : <https://civilwars.eu/>

Circulation des normes, des idées et des biens culturels

Les recherches de ce pôle portent sur l'internationalisation des sciences sociales et humaines (champ européen et champ mondial des sciences humaines et sociales, circulation internationale des chercheurs et des idées), sur la diffusion et la réception internationale d'écoles théoriques, d'auteurs et d'œuvres (structuralisme, sociologie de Pierre Bourdieu, *La Distinction* de ce dernier auteur) et sur le marché de la traduction.

Les travaux sur la circulation des biens culturels et des produits médiatiques au Maghreb et au Moyen-Orient se poursuivent dans deux directions principales : les transformations du marché de l'audiovisuel en relation notamment à sa marchandisation (agences de presse, banques d'images) ; les censures et les formes de contrôle indirectes qui s'exercent sur les entreprises de presse et les activités journalistiques.

L'étude des élites et des savoirs d'État continue à occuper une place essentielle, en dialogue avec les travaux du pôle Europe sur des thèmes similaires. La circulation des experts (juristes, économistes, universitaires) comme de leurs mécanismes de légitimation (universités, think tanks, ONG, organisations internationales) participent tout à la fois aux stratégies d'affirmation de fractions concurrentes des élites et à la réinvention continue des savoirs d'État. Ils forment de ce fait un point d'observation privilégié du jeu d'import-export où se jouent les refondations de la légitimité des États et de leurs élites dirigeantes, et que les recherches menées au CESSP abordent plus particulièrement à partir des cas des experts du droit, des questions de genre, du développement et de la santé.

Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'État

Il s'agit d'interroger dans ce pôle les liens entre les reconfigurations actuelles du champ de la sécurité, les transformations de l'État et les modes d'expression et de régulation de la violence. Les recherches portent

² Un projet ANR est un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Ce dispositif étatique finance chaque année des projets de recherche innovants à l'issue d'un appel à projets et d'une sélection compétitive. Plus d'infos sur le site de l'Agence: <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

sur les professionnels de la sécurité (militaires, policiers, magistrats, services de renseignement, sociétés militaires privées, fonctionnaires des organisations internationales, experts) ainsi que sur l'évolution des formes de violence et des politiques publiques conduites pour y faire face (lutte contre le terrorisme, dispositifs de dé-radicalisation, interventions armées, activités policières).

2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination (en cours de redéfinition)

Responsables : Pascal BARBIER, Delphine DULONG et Anne-Catherine Wagner .

Représentant·e·s doctorant·e·s et docteur·e·s : Inès Liotard (ines.liotard@outlook.fr)

L'objectif de cet axe est de confronter des recherches qui, malgré la diversité de leurs objets, ont en commun, outre la proximité de méthodes (enquêtes ethnographiques, analyses localisées, études de trajectoires, prosopographie), de s'attacher aux groupes sociaux et professionnels du point de vue des dynamiques de leur formation, des représentations du monde social dont ils sont les producteurs et les produits, des relations de dépendance et de subordination dans lesquelles ils sont impliqués.

L'axe « *Pouvoirs et rapports de domination* » associe des chercheur·e·s travaillant sur les groupes sociaux et professionnels ainsi que sur la stratification sociale, les rapports de genre et les relations de domination au sein de l'espace social. Leurs recherches portent sur la structure du champ du pouvoir ainsi que sur la formation, les processus de socialisation et les comportements des élites sociales et politiques (dirigeants économiques, personnel gouvernemental, milieux politiques locaux, professions policières et militaires, hauts fonctionnaires, managers de l'action publique et du secteur privé). Elles s'intéressent également aux expériences pratiques des différents groupes sociaux (rapports au politique, engagement militant, exercice de la profession, jugements esthétiques et moraux, goûts et habitudes de consommation, styles de vie) ainsi qu'aux dispositifs de contrôle et aux mécanismes de domination et de subordination entre ces groupes (travail social, justice, encadrements politiques et associatifs, catégorisations sociales et violences symboliques, etc.).

Cette approche des rapports de domination se caractérise par la volonté de saisir le pouvoir à partir des situations concrètes et des expériences des agents, dans leur pluralité, engageant les rapports sociaux de classes, de genre, de génération et de « race ».

Cet axe thématique s'organise autour des séances du séminaires des axes qui lui sont consacrées. **Il comprend trois grands pôles de recherche :**

- *Sociologie des élites.*
- *Acteurs, métiers et milieux de la politique.*
- *Structures sociales, stratification et travail de domination.*

Sociologie des élites

Dans la perspective d'une approche pluraliste des élites, les recherches se poursuivront dans trois domaines :

- Une sociologie des élites administratives
- Une sociologie des milieux de l'expertise
- Une sociologie des élites économiques

Acteurs, métiers et milieux de la politique

Les différentes recherches dans ce domaine s'orientent dans quatre directions principales :

- Les formes ordinaires de la politique
- La sociologie politique du gouvernement et de l'action gouvernementale
- La sociologie du militantisme et de l'engagement
- Les recherches sur le genre et la parité,

Les formes ordinaires de la politique. Celles-ci sont envisagées du point de vue des acteurs directement engagés dans la vie publique (élus, militants, personnel administratif, acteurs associatifs, journalistes, experts, etc.) ainsi que des citoyens ordinaires (intérêt pour la politique, participation et mobilisations, comportements électoraux). Il s'agit dans les deux cas de porter l'attention aux formes concrètes des pratiques politiques et d'explorer ces dernières du point de vue de leurs ancrages sociaux et territoriaux.

Ces dernières années, plusieurs opérations de recherche se sont associées à ce thème, en particulier : le programme ANR ALCOV sur l'analyse localisée et comparative du vote, qui a consacré les dernières années au traitement des enquêtes sur les élections récentes en France, à la diffusion et à la valorisation de leurs résultats ; les travaux sur les trajectoires militantes et les biographies individuelles dans le prolongement du programme ANR SOMBRETO (qui a donné lieu à un ouvrage collectif paru aux éditions Actes Sud en 2018) ; plusieurs enquêtes monographiques sur les articulations entre les transformations socio-économiques, celles de la présence territoriale de l'État et celles des espaces politiques locaux (petite ville de Bourgogne, départements ruraux de l'Ouest de la France, Antilles françaises) ; les travaux sur les recomposition des partis, des engagements et des désengagements partisans, en particulier dans les cas du Parti socialiste et des mouvements centristes en France.

La sociologie politique du gouvernement et de l'action gouvernementale est notamment organisée autour de l'enquête terminée récemment sur le personnel ministériel coordonnée par Delphine Dulong (constitution d'une base de données prosopographique de hauts fonctionnaires et membres de cabinet depuis 2012, campagne d'entretiens) dont l'objectif est d'étudier les évolutions récentes des trajectoires d'accès aux sommets de l'État mais aussi les relations entre ces trajectoires et l'exercice de l'action publique. La réflexion ouvre ainsi sur la question des capacités d'action de la puissance publique dans un contexte d'interdépendance accrue avec d'autres pouvoirs (Union européenne, autorités indépendantes, marchés financiers, intérêts privés organisés, pouvoirs locaux). D'autres travaux abordent cette question, en traitant : des frontières entre public et privé dans l'action des groupes d'intérêt ou dans celle des avocats d'affaires ; des nouveaux modes de gouvernement induits par les institutions indépendantes et les

dispositifs de démocratie participative ; des transformations de l'action publique territoriale ; ou encore des relations des gouvernements avec les médias. Appuyé sur l'ensemble de ces enquêtes et travaux, le laboratoire engage dans ce sens une réflexion globale sur les recompositions contemporaines de l'État et de l'action publique.

La sociologie du militantisme et de l'engagement regroupe les recherches conduites dans le cadre du programme ANR VIORAMIL sur les violences et les radicalisations militantes des individus et des groupes en France des années 1980 à nos jours (étude des organisations, des acteurs, de l'histoire, des pratiques et des répertoires des violences militantes ; représentations dans les médias et l'opinion ; dispositifs de gestion par les autorités publiques – police, justice, organismes de prévention), des travaux sur les politiques de dé-radicalisation ainsi que sur l'engagement dans des situations de guerre et les mécanismes de consentement au sacrifice.

Les recherches sur le genre et la parité. Ces recherches s'intéressent particulièrement aux dispositions paritaires et à leurs applications dans le cadre électoral et dans celui de l'accès aux responsabilités professionnelles et sociales ; de la mobilisation des identités genrées, de la construction et de l'exercice des rôles féminins dans le domaine politique ; des représentations médiatiques (formation et transformation des stéréotypes) et de leur rôle dans la reproduction des identités de genre ; des manières dont sont formulées et diffusées les questions de genre dans les arènes internationales.

Structures sociales, stratification et travail de domination

L'analyse des mécanismes de production et de reproduction de l'ordre social conservera sa place centrale dans les recherches du CESSP, à partir de trois chantiers principaux :

- Une sociologie des classes et des catégorisations sociales
- L'analyse des processus de socialisation et de formation des habitus
- L'étude des goûts et styles de vie

Une sociologie des classes et des catégorisations sociales aborde du point de vue de leur formation, de leur composition, de leurs pratiques et de leurs représentations différents groupes sociaux et professionnels. Les travaux sur les élites sociales, économiques et politiques se poursuivront dans ce domaine, dans la perspective d'une analyse structurelle du champ du pouvoir et afin de préciser les changements qui le traversent (déclassement relatif des positions liées à l'appartenance à l'État, interrelations entre les milieux politico-bureaucratiques et les sphères politico-financières). S'y ajoutent des enquêtes centrées sur des milieux professionnels spécifiques (militaires, policiers, travailleurs sociaux, assistantes maternelles, professions médicales et paramédicales, milieux judiciaires, agents publics métropolitains dans le cas de Antilles françaises) qui s'attachent plus spécifiquement aux manières dont les appartenances institutionnelles et les expériences professionnelles façonnent les dispositions sociales et les habitus et portent pour plusieurs d'entre elles une attention particulière aux rapports sociaux de genre et de race.

L'analyse des processus de socialisation et de formation des habitus présente dans les enquêtes sur les groupes professionnels qui viennent d'être évoquées, et qui se développe au CESSP à la faveur de trois recherches en cours : celle de Muriel Darmon portant sur les réapprentissage suivant une attaque cérébrale (définition et évaluation des compétences perdues ou altérées ; travail de l'institution

hospitalière et médicale sur la personne ; travail de cette personne sur elle-même) ; celle de Wilfried Lignier sur les apprentissages sociaux dans la petite enfance (formation des préférences, logiques de violence et de coopération) ; celle de Bertrand Réau sur les manières dont les pratiques touristiques contribuent à l'acquisition de normes, valeurs et savoir-faire différenciées selon les groupes et catégories sociales.

L'étude des goûts et styles de vie. Avec notamment la poursuite de deux enquêtes collectives qui ont déjà été évoquées : l'enquête par questionnaire (DIME-SHS) sur les points de vue moraux des groupes sociaux, complétée par une série d'entretiens approfondis sur les goûts et les dégoûts dans les situations ordinaires de la vie sociale, l'enquête sur les goûts et les pratiques vestimentaires (publication d'un ouvrage de synthèse sur la question, enquête par questionnaire et observations).

3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels (en cours de redéfinition)

En 2017, les axes « Économie des biens symboliques » et « Sociologie historique des sciences » ont fusionné dans un axe unique consacré à la « Production et diffusion des savoirs et des biens culturels ».

Responsables : Arnaud Saint-Martin et Gisèle Sapiro

Représentant·e·s doctorant·e·s et docteur·e·s : Vera Guseynova (CESSP) vera.guseynova@ehess.fr

Cet axe se compose de 3 pôles :

- ***Sociologie historique des sciences et des techniques***
- ***Sociologie des biens culturels et intellectuels***
- ***Sociologie de la mémoire et des opinions***

Sociologie historique des sciences et des techniques

La diversification des recherches menées au CESSP sur la sociologie des sciences a conduit le laboratoire à élargir la perspective au-delà des sciences humaines et sociales et des disciplines médicales vers les sciences de la nature, les techniques ainsi que les savoirs experts. Le principal lieu de rencontres et de discussions dans ce domaine est le séminaire « *Sciences sociales des sciences et des techniques* », animé depuis 2017-2018 par Wilfried Lignier et Arnaud Saint-Martin à l'EHESS, qui propose une réflexion interdisciplinaire (sociologie, science politique, anthropologie, histoire, *science studies*) autour du défi intellectuel consistant à intégrer théoriquement et empiriquement l'analyse des savoirs savants et celle des techniques. Les activités du séminaire et les recherches qui y seront présentées pourront être relayées, diffusées et commentées par l'intermédiaire du carnet de recherche en ligne *Zilsel* (publié sur la plate-forme hypotheses.org) et de la nouvelle revue du même nom créée en 2016 aux éditions du Croquant, tous deux codirigés par Arnaud Saint-Martin.

Les sciences humaines et sociales demeurent au coeur des préoccupations des *recherches sur les disciplines scientifiques*, à travers les travaux déjà mentionnés dans les projets de l'axe thématique « *Going global* » sur les acteurs et les circuits de leur internationalisation, celles sur l'histoire de la science politique en France, qui se poursuivront avec l'analyse de la période postérieure à la réforme universitaire de 1968, et l'enquête coordonnée par Arnaud Saint-Martin, avec Manuel Quinon (Université Paris Diderot), sur l'histoire sociale et intellectuelle de la sociologie aux États-Unis et en France. S'y ajoutent, outre les travaux sur le champ de la médecine (la pédiatrie et de la protection de l'enfance notamment) et les professions médicales et paramédicales, ceux portant sur des dispositifs scientifiques et techniques relevant d'autres domaines : l'astronautique et les technologies spatiales, les sciences de l'environnement, le nouveau régime néolibéral des sciences et des techniques qui se traduit dans le développement de l'entrepreneuriat scientifique des *startups*.

Une enquête collective est en cours sur les *métamorphoses de l'expertise* : expertise économique (Brigitte Gaïti), expertise des sciences sociales dans les dispositifs d'évaluation des actions culturelles (Cécile Rabot) ou dans les dispositifs de démocratie participative (Loïc Blondiaux), expertise juridique dans les réformes institutionnelles (Bastien François, Antoine Vauchez), rapports renouvelés des experts aux médias et aux partis (Nicolas Hubé, Frédéric Sawicki). Il s'agira ici d'interroger les processus de mobilisation des savoirs savants dans l'action publique ainsi que dans les mobilisations politiques et militantes.

Sociologie des biens culturels et intellectuels

Les recherches sur les *conditions de la production et de la circulation des biens culturels* au CESSP se font dans une perspective comparative à la fois entre supports de production (littérature, médias, cinéma) et entre pays (avec notamment le développement de travaux portant sur les productions et les consommations culturelles au Maghreb et au Moyen-Orient). Elles portent en particulier sur : la transformation du métier d'écrivain en France dans une perspective socio-historique retraçant les processus d'autonomisation de l'activité littéraire mais aussi les obstacles à sa professionnalisation (Gisèle Sapiro) ; l'articulation des transformations de l'offre culturelle (concentration des acteurs économiques, montée en puissance des produits *blockbusters*) et celles de la demande et des goûts (recul de la culture savante classique, nouveaux modes de consommation culturelle) à travers notamment une enquête sur les politiques de modernisation menées depuis le début des années 2000 par certaines institutions culturelles publiques (Julien Duval) ; le rapport au travail dans les professions culturelles liées au monde du livre (rapport au temps et à l'argent, articulation entre rétributions symboliques et financières, précarité de l'emploi et soutien public, exercice du métier comme « vocation », etc.), leurs pratiques de lecture ainsi que celle du public cultivé qui participe à la formation des valeurs littéraires (Cécile Rabot).

Sociologie des intellectuels

En lien avec le réseau thématique « Sociologie des intellectuels et de l'expertise. Savoirs et pouvoirs », dont des membres du CESSP sont fondateurs et qu'ils contribuent à animer, des travaux se poursuivent sur la position des intellectuels dans l'espace social, les formes différenciées de leurs engagements et

interventions dans le monde social, les supports et les espaces de production et de diffusion des produits intellectuels. Il s'agit de travaux sur : l'histoire intellectuelle, dans le cadre notamment du programme de recherche en partenariat avec New York University « Crossroads to intellectual history » ; la formation de champs intellectuels transnationaux (N° à venir d'*Actes de la recherche en sciences sociales*) ; les engagements et les modes d'intervention des intellectuels dans l'espace public (cas des années 1960 et 1970 en France, réflexion sur l'éthique du désintéressement dans les professions intellectuelles et artistiques aux XIXe et XXe siècles) ; les processus de radicalisation des intellectuels dans certains contextes (guerre, situation coloniale, conflictualité sociale et politique).

Sociologie de la mémoire et des opinions

Le programme 13-novembre développé par Denis Peschanski en collaboration avec des collègues historiens, sociologues, neurologues, spécialistes des médias et du langage, etc., poursuit ses recherches sur la formation de la mémoire individuelle et collective à propos des attentats du 13 novembre et son évolution au cours du temps (éventuelles distorsions, persistance ou résorption du traumatisme) à partir d'une série de mille entretiens (qui sera plusieurs fois renouvelée dans les années à venir), des récits auxquels ces attentats ont donné lieu (presse, réseaux sociaux, etc.) et d'enquêtes d'opinion. L'un des enjeux à venir est de mieux intégrer cette recherche au projet scientifique du CESSP, à travers le dialogue avec d'autres travaux au sein du laboratoire abordant les questions mémorielles (mémoire et histoire du communisme notamment, mais aussi des guerres, des événements de violence et des conflits) ou plus généralement celle de la production des opinions et des croyances. Les travaux dans ce dernier domaine continueront à porter sur le journalisme et les médias (réception des discours politiques, transformations actuelles de la demande d'information des différentes catégories de public) et sur les dispositifs participatifs (nouvelles expérimentations démocratiques, relations entre les mondes savants, de l'expertise et des praticiens de l'action publique).

B. Les Séminaires du Laboratoire

Pour obtenir de plus amples informations concernant les dates et lieux de tenue des différents séminaires, reportez-vous directement aux sites Internet des institutions organisatrices pour recevoir des rappels de tous les événements :

Le CESSP

<http://www.cessp.cnrs.fr>

L'Université Paris I

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

L'EHESS

<https://enseignements.ehess.fr/2023-2024>

Par ailleurs, il faut savoir que :

- L'ensemble des séminaires de Master 2 Recherche de science politique ont vocation à accueillir et accueillent déjà des doctorant·e·s.
- Pour les doctorant·e·s du CRPS, il est possible de participer aux séminaires de l'EHESS en s'inscrivant auprès de leur(s) responsable(s), en tant qu'auditrice ou auditeur libre (statut reconnu par l'EHESS, et qui vous permet notamment d'avoir accès aux ressources informatiques du séminaire, sur internet).

1. Séminaire général du CESSP

Des chercheur·e·s extérieur·e·s au CESSP ainsi que des membres du CESSP sont invité·e·s à présenter une recherche ayant fait l'objet d'une publication récente. Ce séminaire peut aussi être aussi l'occasion pour les nouveaux membres de présenter leurs travaux en cours.

Programme : <https://cessp.cnrs.fr/Seminaire-general-du-CESSP-2022-2023>

Lieu : Salle AS1-08 au 54 bd Raspail

Dates : Jeudi - 11h-13h

Organisation : Clémence Guimont et Yohan Selponi

Contacts : Clemence.Guimont@univ-paris1.fr et yohan.selponi@univ-paris1.fr

- **12 octobre 2023** : Francisco Roa Bastos et Valentin Behr
- **23 novembre 2023** : Larissa Buckholds (*The Global Rules of Arts*, 2022, Princeton University Press)
- **14 décembre 2023** : Pierre Blavier (*Gilets jaunes : la révolte des budgets contraints*, 2021, PUF)
- **11 janvier 2024** : Bastien Amiel (*La tentation partisane. Engagements intellectuels au seuil de la guerre froide*, 2023, éd. CNRS)
- **8 février 2024** : Geneviève Pruvost (*Quotidien politique. Féminisme, écologie et subsistance*, 2021, la Découverte et *La subsistance au quotidien. De l'écoféminisme à l'ethnocomptabilité*, la Découverte, à paraître)
- **14 mars 2024** : Alice Romerio (*Le travail féministe*, 2022, PUR)
- **4 avril 2024** : Kevin Geay (date à confirmer)
- **16 mai 2024** : Sophie Bernard (*Uberusés*, 2023, PUF)
- **13 juin 2024** : Stéphanie Soubrier (*Races guerrières*, 2023, CNRS éditions)

2. Séminaire du groupe AFSP « Conflits, crises et ruptures sociales »

Responsables : Denia Chebli, Lola Guyot, Hadrien Holstein, Cléa Pineau, Camille Popineau, Tanguy Quidelleur, Marianne Saddier, Mathilde Tarif et Emmanuelle Veillet.

Contact : groupe.crocus@gmail.com

Ce séminaire se veut un espace de discussion dans lequel les chercheur.ses travaillant sur les crises, les conflits et les ruptures sociales qui leur sont liées pourront exposer les résultats de travaux en cours. L'objectif de ce séminaire est de se pencher sur ce que les crises et les conflits impliquent en termes de transformations du monde social, ces périodes se traduisant par la dévalorisation souvent brutale d'un certain nombre de ressources et de capitaux dont la répartition et la redistribution sont remises en jeu. À partir de différents cas empiriques, les intervenant.e.s interrogeront les conditions de transformation de la structure sociale et des formes de hiérarchisation produite par les situations de crise et de conflits. Quelles trajectoires individuelles et collectives d'ascension et de déclassement observons-nous ? En quoi sont-elles spécifiques à ces situations ? Quels sont les types d'acteur.ices et de groupes sociaux concernés ? Sur quelles ressources, quels capitaux, quels imaginaires les agent.es s'appuient-iels pour assurer leur maintien, voire leur ascension dans ces situations de crise ? Si certaines tendances se dessinent, les logiques de valorisation et de dépréciation des différents capitaux ou ressources varient en fonction des contextes et des situations historiques en présence. Une attention toute particulière sera ainsi portée aux recherches de terrain et aux travaux s'appuyant sur des études empiriques.

À partir de ces questionnements, le séminaire favorisera, dans une logique comparatiste, la circulation des idées entre les chercheurs et les chercheuses travaillant sur des aires géographiques, des objets et des périodes historiques différentes. Dans la continuité des années précédentes, nous nous réunirons de nouveau une fois par mois, à partir d'octobre 2023, autour de deux communications portant sur une problématique commune. Au-delà de ce dialogue entre deux chercheur.ses, les séances laisseront une large place à la discussion collective.

Horaires : 17h-19h

Lieu : Université de Paris 1 - Panthéon Sorbonne
Centre Broca - 21 rue Broca, 75005 Paris – Salle B108

Contact : groupe.crocus@gmail.com

- **Mercredi 18 octobre 2023 :** Régime d'inégalités en sortie de guerre. Le foncier comme analyseur des transformations sociales.

Jacobo Grajales, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, CESSP : « Restitution de terres et justice agraire en Colombie »

Mehdi Labzaé, CNRS, ISP : « Histoire agraire d'un nettoyage ethnique. Agriculture, différenciation sociale et formes de la conflictualité au Tigray de l'Ouest »

- **Mercredi 8 novembre 2023** : Les variations du capital militaire en dehors de l'armée.

Damien Carrière, Université Paris-Est Créteil : « “Si l'armée peut le faire, nous aussi” : du capital sécuritaire au moins disant sécurisant »

Cristel Colon, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, CESSP : « Les armes du mérite : conditions et modalités de conversion du capital combattant en milieu universitaire. Enquête sur les anciens soldats bénéficiaires du GI Bill aujourd'hui. »

- **Jeudi 14 décembre 2023** : Le capital scolaire à l'épreuve des crises

Vincent Foucher, CNRS, LAM : « Valorisations et dévalorisation du capital scolaire en contexte de lutte armée : notes depuis le Sénégal et le Borno »

Pierre Guidi, IRD, Université Paris-Cité, CEPED : « Placer les femmes au cœur de la révolution. Savoirs militants et violence politique en Éthiopie (années 1960-1970) »

Programme des séances du deuxième semestre à venir

3. Sciences sociales des sciences et techniques (3ST)

Ce séminaire réunit des chercheuses et chercheurs spécialisé·es dans le domaine des études sociales des sciences et techniques. Il vise, d'une part, à explorer une grande variété de terrains et d'objets d'étude, lesquels incluent autant les sciences de la nature, les sciences formelles, les techniques que les sciences humaines et sociales et les humanités ; et, d'autre part, à mettre en discussion des approches méthodologiques, théoriques et disciplinaires.

Quels que soient les terrains et les études de cas, les modes de production et de circulation de ces catégories particulières de biens symboliques appellent des protocoles d'enquête inventifs. Interdisciplinaire par nécessité autant que par construction, à l'image du domaine qu'il couvre, le séminaire ne prend pas pour acquise et évidente l'intégration théorico-empirique des sciences sociales des sciences et techniques. C'est, à l'inverse, un défi épistémologique autant qu'une invitation à l'analyse réflexive et collective des conditions intellectuelles et académiques de la recherche en situation d'interdisciplinarité. Le séminaire 3ST s'efforce d'élargir le spectre des sites stratégiques de recherche en même temps qu'il propose de confronter, de façon aussi ouverte, conviviale que rigoureuse, les démarches et les théorisations. En sorte qu'il entend constituer un forum où peuvent intervenir des personnes en début de carrière autant que les autrices et auteurs expérimenté·es, les présentations de recherches en cours autant que les livres qui comptent déjà.

Lieu : Campus Condorcet (Humathèque/bât. recherche Sud/Nord) - Cours des humanités 93300 Aubervilliers

Date : Mardi - 14h-16h30 - Humathèque Salle 2.14

- **14 Novembre 2023** : Les sciences sociales des sciences et techniques : histoire, problèmes et méthodes. Introduction générale.
Thibaud Boncourt (Université Jean Moulin Lyon 3, Triangle) ; Jérôme Lamy (CNRS, CESSP) ; Arnaud Saint-Martin (CNRS, CESSP)
- **12 Décembre 2023** : Mettre les sciences sociales en accusation. Stratégies argumentatives et éditoriales dans les controverses autour de la théorie critique en République fédérale allemande (1975-1980).
Christophe Majastre (FNRS, Université Libre de Bruxelles)
- **9 Janvier 2024** : Sciences et techniques face à l'effondrement de la biodiversité marine : régimes de connaissance & controverses sans fin sur la chasse aux phoques.
Gaëlle Ronsin (Université Bourgogne-Franche-Comté, CERES)
- **13 Février 2024** : Le mot et la chose : sociologies cognitives et styles scientifiques nationaux (comparaison France-Etats-Unis).
Tangi Audinet (CESSP, EHESS)
- **12 Mars 2024** : Le geste conceptuel : quelques réflexions à partir des théories de la gouvernance.
Thibault Le Texier (CESSP)
- **9 Avril 2024** : Une science critique, une science d'Etat : qu'est-ce que le cas de la sociologie soviétique et russe apporte à la compréhension de la discipline ?
Alexander Bikbov (CERCEC, EHESS/CNRS)
- **14 Mai 2024** : Travailler les frontières entre recherche et gestion de crise. Les sciences de la terre dans les outre-mer.
Jan Verlin (Université Jean Moulin Lyon 3, Triangle)
- **11 Juin 2024** : Les congrès scientifiques de France organisés par Arcisse de Caumont (1833-1878), un dispositif pour valoriser et structurer des activités, diffuser et construire des savoirs en province.
Anne Bidois (Université de Rouen, DySoLab)

4. Productions et circulations des biens culturels : le cas des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

En cette année 2023-2024 est renouvelé le séminaire « Productions et circulations des biens culturels : le cas des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ». Financé par le labex ICCA en partenariat avec le CESSP et le Labsic, cette manifestation vise à constituer un réseau international de chercheurs et de professionnels pour initier, développer et diffuser des travaux sur les productions culturelles et médiatiques (cinéma, informations, livres, programmes télévisés, séries, etc.) dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En dépit de leur importance, les biens culturels dans cette région, notamment les plus populaires, restent relativement peu traités par les sciences humaines et sociales.

L'objectif de ce séminaire est de saisir leurs enjeux sociaux, économiques, politiques et culturels en se focalisant sur les spécificités des espaces nationaux et les processus de circulation des productions et des pratiques. Il entend également favoriser les circulations des lectures entre espaces nationaux et régionaux, les échanges transdisciplinaires (anthropologie, études arabes, histoire, géographie, sciences du langage,

sciences de l'information et de la communication, science politique et sociologie) et les inscrire dans un espace académique international où les travaux francophones sont relativement peu visibles.

Responsables : Maria Adib-Doss, Asmaa Azizi et Abdelfettah Benchenna (Université Paris 13, LabSIC)
Dominique Marchetti (CNRS, CESSP)

Lieu : Campus Condorcet bâtiment sud, Cours des humanités 93300 Aubervilliers - Salle 3.023

Dates : Jeudis 14h-16h sauf la 1^e séance

Contact : dominique.marchetti@cnrs.fr

- **19 octobre 2023 (15h-17h)** - La foire d'art de Dubaï (Art Dubai) : enjeux de représentation et de pouvoir aux Émirats arabes unis
Amin Moghadam, géographe. Il a obtenu son doctorat en géographie humaine et en études urbaines de l'Université de Lyon II
- **16 novembre 2023** - Les enjeux de l'autonomisation d'une scène artistique : le cas de Bahreïn
Névyne Alexandra Zeineldin, docteure en sociologie et démographie (Paris 5 – CEPED).
- **14 décembre 2023** - Les enjeux de la traduction audiovisuelle: production et perceptions du doublage en arabe marocain
Jacopo Falchetta, chercheur post-doctoral en sociolinguistique et dialectologie arabe à la Faculté de Langues, Littératures et Cultures Étrangères de l'Université de Bergame (Italie).
- **18 janvier 2024** - Entre les mondes. Socio-histoire des modes de participation des réalisateurs d'origine étrangère à l'espace cinématographique (France et Allemagne, 1980-2020)
Claire Tomasella, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (Aix-Marseille Université) et chercheuse associée au Centre Marc Bloch de Berlin
- **29 février 2024** - Séance en attente de confirmation
- **21 mars 2024** - Eastern Television Drama Politics, Aesthetics, Practices
Nour Halabi is an Interdisciplinary Fellow/Assistant Professor at the University of Aberdeen.
- **25 avril 2024** - Co-producing knowledge and Morocco's musical heritage: a relational paradigm for colonial scholarship
Musicologist, historian, pianist, documentary filmmaker, and distinguished professor, Jann Pasler has published widely on new American and French music, interdisciplinarity, interculturality, race, gender, and radio.
- **16 mai 2024** - Le secteur médiatique libanais à l'aune du numérique : entre (re) construction identitaire et militantisme
Nadine Tamer, docteure en sciences de l'information et de la communication de l'université Paris II Panthéon-Assas

5. Ateliers de l'axe Pouvoirs et rapports de domination

Ces ateliers théoriques se concentrent sur la notion de domination. L'objectif est de réfléchir sur la manière dont cette notion se trouve mise à l'épreuve de nos terrains de recherche, des divers concepts que nous mobilisons, et/ou de l'imbrication des rapports sociaux.

Organisation : Anne-Catherine Wagner ; Delphine Dulong ; Sylvain Thine.

- **Jeudi 28 septembre**, 16h-18h en salle A/S1_24.
Muriel Darmon et Wilfried Lignier :
Socialisation, incorporation, somatisation de la domination
- **Jeudi 30 novembre**, 16-18h, en salle A/S1_24
Safia Dahani et Valentin Behr
Le concept de domination dans le champ politique.
- **Jeudi 8 février 2024**, 16h à 18h en salle AS1_24
Emmanuel Beaubatie, Frédérique Matonti, Adèle Momméja
Domination et intersectionnalité.

Journées d'études : 13 et 14 juin 2024, salle 6 - site Panthéon

6. Extractivismes scientifiques

Coordination : Antoine Hardy (CED, Sciences Po Bordeaux) et Arnaud Saint-Martin (CESSP, CNRS)

Lieu : EHESS - 54 bd Raspail 75006 Paris - Salle AS1_23

Dates : Lundis 13h-15h

Informations : <https://enseignements.ehess.fr/2023-2024/ue/761>

Contact : antoine.hardy@scpobx.fr et arnaud.saint-martin@cnrs.fr

- **Séance 1, lundi 6 novembre 2023**
Antoine Hardy, CED / Sciences Po Bordeaux et Arnaud Saint-Martin, CESSP / CNRS
Introduction au séminaire
- **Séance 2, lundi 4 décembre 2023**
Invité : Sébastien Chailleux, CED / Sciences Po Bordeaux
« Toute extraction est-elle un extractivisme ? Exploitation du sous-sol français et transfert conceptuel »
- **Séance 3, lundi 8 janvier 2024**
Invitée : Mathilde Allain, IHEAL-CREDA
« Enquêter sur/avec les outils de l'écologie politique latinoaméricaine »
- **Séance 4, lundi 5 février 2024**
Invité : Kamel Boukir, CEMS / EHESS
« Noir Boréal. Quand les auxiliaires de recherche inventaient l'ethnographie »

- **Séance 5, lundi 4 mars 2024**
Invitée : Pia Bailleul, CERI, SciencesPo
« L'exploration minière : de la géologisation à l'exploitation du territoire » (titre provisoire)
- **Séance 6, lundi 1er avril 2024**
Invité : Nelo Magalhães, Institut de la Transition Environnementale (Alliance Sorbonne Université) et COSTECH (UTC),
« L'extractivisme ordinaire en France : penser la masse omniprésente du social sans agency »
- **Séance 7, lundi 6 mai 2024**
Invité : Pascal Marichalar, CNRS, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux
« La terre sous les télescopes. Perspectives historiques sur les observatoires à Hawai'i, au Chili et aux Canaries depuis les années 1950 »
- **Séance 8, lundi 3 juin 2024**
Invité : François Romijn, F.R.S.-FNRS, LAMC, ULB
« Cartographier les modalités et circonstances d'acquisition d'ADN anciens en paléogénomique humaine (ancient DNA research) et les transformations récentes de la discipline » (titre provisoire)

7. Mobilisations conservatrices : idées, acteurs, circulations transnationales

Lieu : Campus Condorcet - Centre de colloques, Cours des humanités 93300 Aubervilliers

Date : Jeudi, 14h30-16h30 - Salle 3.07

Contact : valentin.behr@ehess.fr

Les phénomènes de « droitisation », de tournant « illibéral » ou encore de « backlash » démocratique font récemment l'objet de nombreux travaux en sciences sociales. Au croisement de la sociologie, de la science politique et de l'histoire, ce séminaire de recherche propose d'en rendre compte. Il prend pour objet les mobilisations conservatrices dans leur diversité, en termes d'enjeux (« guerres culturelles », manifestations d'hostilité à l'immigration ou aux homosexuels, mouvements « antigendre » ou dénonçant le « wokisme », etc.), mais aussi en termes de répertoires (stratégies métapolitiques, manifestations de rue, militantisme identitaire, voire terrorisme d'ultradroite).

En décentrant le regard par rapport aux phénomènes électoraux et à la sociologie des partis politiques, une attention particulière est accordée au rôle d'espaces intermédiaires ou interstitiels (champ médiatique, champ intellectuel, think tanks, clubs) et d'acteurs relevant de ladite société civile (associations, organisations religieuses, etc.) dans la circulation des idées et dans les mobilisations conservatrices. Le séminaire cherche ainsi à saisir la sociologie des acteurs qui font les mobilisations conservatrices, qu'il s'agisse de groupes élitaires (intellectuels, hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprises), ou de groupes relevant des catégories intermédiaires et populaires de l'espace social. Il s'agit aussi de caractériser finement l'idéologie des mouvements étudiés, y compris pour en souligner l'éclectisme, voire le « confusionnisme ». Le séminaire adopte enfin une perspective résolument transnationale, en s'intéressant aux circulations d'idées, d'acteurs et de répertoires, particulièrement entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, mais aussi entre l'Europe et les Etats-Unis, sans exclusive.

Il prend la forme de discussions de recherches passées et en cours, en s'appuyant sur des lectures et sur des intervenants invités à présenter leurs travaux.

- **Séance 1 : 26/10/2023** : « Introduction générale : mobilisations conservatrices »
Valentin Behr (CNRS, CESSP)
- **Séance 2 : 09/11/2023** : « Réécrire l'histoire d'un parti d'extrême-droite. Comment les dirigeants du RN détournent-ils le stigmate de leur engagement ? »
Safia Dahani (EHESS, CESSP)
- **Séance 3 : 23/11/2023** : « 'Nouvelle Droite' tchèque ? Sources intellectuelles et politiques d'un discours néo-conservateur émergent »
Zora Hesova (université Charles de Prague, Institut de sciences politiques)
- **Séance 4 : 14/12/2023** : « La droite radicale et le travail intellectuel. Une sociologie des idées dans un sociotope particulier »
Laura Wolters (Hamburger Institut für Sozialforschung) :
- **Séance 5 : 11/01/2024** : « Une perspective Est-Ouest sur l'illibéralisme »
Valentin Behr (CNRS, CESSP)
- **Séance 6 : 25/01/2024** : « Comparer différentes dynamiques de mobilisation à droite en milieu populaire (UMP/LR et FN/RN) »
Raphaël Challier (INSERM, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux)
- **Séance 7 : 08/02/2024** : *Sociologie politique du Rassemblement national. Enquêtes de terrain*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion (collection Espaces politiques), 2023.
Présentation de l'ouvrage de Safia Dahani (EHESS, CESSP), Estelle Delaine (université Rennes-2, Arènes), Félicien Faury (université Versailles Saint Quentin, CESDIP) et Guillaume Letourneur (CESSP)
- **Séance 8 : 14/03/2024** : « Terrorisme et reproduction de l'ordre colonial. Les logiques de la violence pro-Algérie française »
Adèle Momméja (CNRS, CESSP)
- **Séance 9 : 28/03/2024** : « "It's all about sex". Conservatisme et métapolitique »
Eve Gianoncelli (Nord University et Maison française d'Oxford)
- **Séance 10 : 25/04/2024** : « Strange Bedfellows: Transnational collaboration between right-wing intellectuals in South Korea and Japan »
Myungji Yang (Department of Sociology, University of Hawaii at Manoa)
- **Séance 11 : 23/05/2024** : « L'édition et la réhabilitation du conservatisme après la Libération (1944-1951) »
Fanny Mazzone (université Toulouse Jean Jaurès, CESSP)
- **Séance 12 : 13/06/2024** : « Le rôle des élites dans la normalisation des politiques réactionnaires : France, Royaume-Uni, Etats-Unis »
Aurélien Mondon (université de Bath)

8 . Séminaires d’enseignement

La liste avec l’offre générale de séminaires est disponible sur le site du CESSP : <http://cessp.cnrs.fr/spip.php?rubrique16>

Pour tous les séminaires côté EHESS, vous pouvez vous en remettre à la page <https://enseignements.ehess.fr/2023-2024/ue?tous=1>

En plus des séminaires présentés ci-dessus, les séminaires de M2 assurés à Paris 1 par les enseignant·e·s et les chercheur·e·s en Sorbonne du CESSP peuvent être ouverts aux doctorant·e·s du laboratoire. La liste de ces séminaires est disponible sur le site de l’UFR de science politique : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ufr11/scolarité/master/master-2/> Les doctorant·e·s qui souhaiteraient suivre l’un de ces séminaires doivent prendre contact avec l’enseignant·e responsable.

C. Journées d’études, séminaires doctoraux

Les doctorant·e·s qui le souhaitent peuvent :

- organiser des journées d’étude, séminaires doctoraux et événements scientifiques.
- demander l’organisation de séminaires ponctuels sur les thématiques ou problématiques qui les concernent.

1. Le colloque des doctorant·e·s de l’ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Organisé entièrement par des doctorant·e·s et financé par l’ED 119, il s’agit d’un colloque centré autour d’une notion, d’un thème ou de questions méthodologiques, à destination à la fois des doctorant·e·s et docteur·e·s mais aussi des chercheur·e·s et enseignant·e·s chercheur·e·s. Il a pour objectif d’apprendre aux doctorant·e·s à organiser un événement scientifique en autonomie, avec l’appui des responsables administratifs, scientifiques et pédagogiques des sites. Un appel à proposition doit circuler chaque année. Les propositions de thèmes sont généralement discutées à l’AG de l’ED à la fin de l’année (civile) et par le conseil pédagogique de l’ED. S’ensuit un appel à organisateur·trice·s parmi les doctorant·e·s, puis un appel à communication. N’importe qui peut proposer un colloque. **Ce colloque de l’ED est appelé à réunir aussi bien des intervenant·e·s que des organisatrices et organisateurs des deux équipes, CSE et CRPS.**

Pour mémoire, quelques thèmes des colloques de l’ED depuis 2013 :

2022 : “La division politique du travail” (Emma De Andreis, Alexis De Brito, François-Guillaume Giroux, Bérangère Rocalve)

2018 : "Politiques de l'autonomie" (Morgane Hauguel, Thomas Lépinay, Clément Lescloupé, Pierre Mayance, Evéla Mayenga, Guillaume Petit, Delphine Raccurt et Bérangère Rocalve), <https://autonomie-2018.sciencesconf.org/>

2017 : "Les mondes ruraux en politique(s) : quelles spécificités ? Regards croisés" (Mario Bilella, Guillaume Letourneur, Pierre Mayance, Valentine Schehl, Guillaume Vadot (IMAF)), http://www.cessp.cnrs.fr/IMG/pdf/programme_colloque_mondes_ruraux_en_politique_s_2017_1_-2.pdf

2016 : "Le capital social à l'épreuve du terrain : entre usages savants et pratiques indigènes" (Yohanan Benhaim, Sophie Dessen, Isil Erdinç, Paul Grassin, Lilian Lahieyte, Thibaut Menoux, Arthur Quesnay, Valentine Schehl, Maaï Youssef), http://www.cessp.cnrs.fr/IMG/pdf/colloque_cessp_capital_social.pdf

2015 : "Humour et pouvoir. Dominations et résistances" (Antoine Aubert, Madeline Bedecarre, Anne Bellon, Caroline Bertron, Alban Chaplet, Natália Frozel Barros, Myrtille Picaud), <https://colloquehumouretpouvoir.wordpress.com/>

2014 : "Fictions et sciences sociales. Bonnes et mauvaises fréquentations" (Jean-Michel Chahsiche, Lucile Dumont, Romain Lecler, Matthieu Marcinkowski, Jérôme Pacouret), http://www.fabula.org/actualites/fiction-et-sciences-sociales-bonnes-et-mauvaises-frequentations_64281.php

2013 : "Les sciences sociales face au complot. Traitement social des théories du complot, et travail sur le secret" (Pierre France, Miguel Herrera, Victoria Lickert, Alessio Motta, Charlotte Pouly (IDHE)), <http://calenda.org/257435>

2. Le séminaire de lecture de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

D'octobre à juin, l'ED organise un séminaire mensuel autour de la discussion d'un ouvrage récent, animé un·e ou plusieurs doctorant·e·s. L'auteur·rice de l'ouvrage peut également être invité si les doctorant·e·s le souhaitent.

Les séances ont lieu ordinairement un mardi par mois dans la salle du CRPS (14 rue Cujas). Les doctorant·e·s sont invité·e·s à proposer des ouvrages récents en début d'année scolaire (les représentant·es des doctorant·e·s de l'ED lancent un appel à proposition d'ouvrages par mail sur la liste de diffusion). Puis les doctorant·e·s se répartissent les ouvrages proposés pour assurer une présentation individuelle d'un des ouvrages. La présence à ce séminaire est supposée obligatoire pour les doctorant·e·s de l'ED sous contrat doctoral. N'hésitez pas à proposer des ouvrages récents que vous souhaiteriez présenter ou voir présentés, en contactant les représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED : repdocplensedcpo@gmail.com

Voici le programme du séminaire pour le premier trimestre 2023/2024 (les dates suivantes seront communiquées sur la liste de diffusion des doctorant·e·s de l'ED) :

Séminaire de lecture de l'École doctorale de Science politique la Sorbonne - 2023/2024		
Mardi 17 octobre 2023	Sarah ROUGNANT	Mathilde PROVANSAL, <i>Artistes mais femmes - Une enquête sociologique dans l'art contemporain</i> , 2023.
Mardi 21 novembre 2023	Hugo MIROUFLE et Antonio A. SAUANDAJ	Jérémie FOA, <i>Tous ceux qui tombent. Visages du massacre de la Saint Barthélemy</i> , La découverte, 2022.
Mardi 12 décembre 2023 (séance sur Zoom)	Valentin SOUBISE	David A. BELL, <i>Le culte des chefs. Charisme et pouvoir à l'époque des révolutions</i> , Fayard, 2022.
Mardi 16 janvier 2024	Laura CHAUDIRON et Camille HAYE	Bernard LAHIRE, <i>Les structures fondamentales des sociétés humaines</i> , Bernard LAHIRE, La Découverte, 2023.
Mardi 27 février 2024	Anis C. ALAMI	Loïc WACQUANT, <i>Misère de l'ethnographie de la misère</i> , Paris, Raisons d'agir, 2023.

D. Ateliers et séminaires animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

Des ateliers doctoraux du CESSP ont été animés par des doctorant·e·s, ils pouvaient être principalement à destination des doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire ou avoir vocation à être ouverts. Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP étaient appelé·e·s à proposer pour chaque début d'année une activité de recherche (atelier, enquête, séminaire) organisée collectivement. Certains ont été reconduits d'année en année (atelier doctoral du CESSP, atelier "professionnalisation") avec des équipes changeantes, d'autres l'ont été à l'initiative de petits groupes de doctorant·e·s sur un thème de travail.

Pour vous donner une idée des séminaires et ateliers ayant pu être organisés par des doctorant.es les années précédentes n'hésitez pas à jeter un oeil à la page des séminaires passés sur le site du CESSP : <https://www.cessp.cnrs.fr/-Seminaires-passes->

1. Séminaires

Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire peuvent proposer un nouveau séminaire sur le format qu'ils souhaitent. Si vous connaissez d'autres membres du laboratoire ou des chercheur·e·s extérieur·e·s au CESSP qui travaillent sur des thématiques et des objets qui vous rassemblent, n'hésitez pas à en faire un séminaire !

Des financements peuvent être accordés par le laboratoire pour vous soutenir dans ce projet. Pour cela, il faut donc rédiger un résumé de l'objet étudié, de ses enjeux et des références théoriques sur le sujet, et

convaincre des chercheur·e·s invité·e·s de participer à des séances du séminaire. Les financements du CESSP peuvent financer des repas, des pauses café, mais peuvent également être utiles pour les frais de transports/hôtels pour des invité·e·s n'habitant pas en région parisienne.

Organiser et animer un séminaire sont des expériences particulièrement enrichissantes et ouvertes à tou·te·s !

Pour plus d'informations à ce sujet et sur les démarches à effectuer pour les demandes de financement, vous pouvez vous adresser à vos élu·e·s représentant·e·s des doctorant·e·s et des axes à l'adresse : repdoccessp@gmail.com.

2. Ateliers

L'atelier des doctorant.es, suspendu depuis 2018, proposait des séances très diverses tant sur le plan du format d'intervention que sur celui des thématiques : de la présentation des difficultés de terrain rencontrées au cours des premiers mois au commentaire d'un chapitre en cours de rédaction par exemple, mais aussi des séances qui pourraient être davantage axées sur des problématiques méthodologiques (socio-historiques ou quanti) ou sur la cuisine de la recherche par exemple.

Les séances de cet atelier de doctorant·e·s se fondaient donc sur l'intervention d'un·e ou de plusieurs d'entre nous et sur une lecture d'un texte fourni au préalable (par l'intervenant·e et/ou les organisateurs/trices) et qui pourra servir de fil directeur pour la discussion collective.

Atelier temporairement suspendu. Sentez-vous libre de vous en ressaisir en contactant les anciens responsables ou vos représentant·e·s !

E. Enquêtes collectives

1. Enquête collective Parcoursup

Une enquête collective autour de Parcoursup est menée par Delphine Dulong et Anne Catherine Wagner. Si vous souhaitez intégrer ce groupe de travail, vous trouverez toutes les informations [ici](#).

2. Participer à une enquête collective au CESSP

Les enquêtes collectives sont fréquentes et annuelles au sein du laboratoire. Elles peuvent dépendre d'un projet ANR (Agence nationale de la recherche), d'initiatives individuelles, interindividuelles, ou collectives. Elles naissent bien souvent de groupes de travail préexistant et il n'est pas toujours facile de savoir comment en intégrer une, ni combien exactement sont en cours au sein des diverses entités. Si vous souhaitez vous informer ou nous informer d'enquêtes collectives en cours, n'hésitez pas à nous écrire à repdoccessp@gmail.com !

Les enquêtes annuelles permettent de recueillir les productions scientifiques pour les analyser. Quelques rubriques demandées :

- ❖ Publication dans une revue internationale avec comité de lecture
- ❖ Monographie, participation à un ouvrage collectif ou actes
- ❖ Articles dans une revue
- ❖ Direction de revue
- ❖ Auteurs et Co-auteurs
- ❖ Titres des publications
- ❖ Année de publication
- ❖ Communications dans un congrès
- ❖ Ouvrages
- ❖ Chapitres d'ouvrages
- ❖ Interventions dans les médias
- ❖ Organisations de colloques
- ❖ Financements des contrats doctoraux

F. Ateliers de l'EHESS

1. Ateliers et séminaires de langue

L'EHESS propose de nombreux ateliers visant à parfaire votre maîtrise des langues vivantes.

Ces ateliers sont ou bien affiliés comme ateliers au bureau des langues ou bien font simplement partie de la liste des séminaires de l'EHESS.

Le bureau des langues dispense des cours de “Langues étrangères appliquées aux sciences sociales : allemand, anglais, français langue étrangère (FLE)”

Le site du bureau des langues : <http://bdl.hypotheses.org>

2. Enseignements et séminaires de l'EHESS

Si vous ne le savez pas encore, nous vous rappelons que vous pouvez assister à tous les séminaires de l'EHESS.

Vous trouverez à cette adresse la liste des enseignements dispensés pour l'année 2023-2024 : <https://enseignements.ehess.fr/2023-2024>

N'hésitez pas si vous êtes intéressé·e·s !

Remarque : pour certains séminaires il suffit de se présenter au premier cours, pour d'autres il faut prendre contact avec l'enseignant·e en amont, tout est précisé dans la description des enseignements !

III. LA COMMUNAUTÉ DES DOCTORANT·E·S ET DOCTEUR·E·S DU CESSP

A. Les Assemblées Générales et temps collectifs

Les doctorant·e·s sont invité·e·s à se réunir en assemblée générale dans les différentes institutions auxquelles ils·elles appartiennent.

1. L'Assemblée Générale du CESSP

Comme membres de droit du laboratoire, les doctorant·e·s sont appelé·e·s à participer à l'Assemblée Générale du CESSP, qui réunit chercheur·e·s, personnels administratifs, doctorant·e·s et docteur·e·s. Elle se déroule habituellement en juin et permet de faire le bilan financier et moral de l'année.

2. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est organisée annuellement, à l'initiative des représentant·e·s des doctorant·e·s des deux équipes. Gérée en complète autonomie par les doctorant·e·s, elle est une importante occasion de rencontres et d'échanges, mais aussi une affirmation de l'existence des doctorant·e·s comme collectif. Elle est l'occasion d'un retour sur les conditions de travail des doctorant·e·s et docteur·e·s et sur l'action des représentant·e·s. Elle permet aussi d'arrêter des positions communes que les représentant·e·s peuvent ensuite porter dans les différents conseils. Elle est enfin le lieu où se fait l'élection des représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s. Les doctorant·e·s et docteur·e·s sont appelés à voter pour les représentant·e·s de leur équipe (Sorbonne ou Raspail) selon les modalités qui sont fixées par chacune. Elle a lieu lors des journées de rentrée en novembre.

3. La rentrée des doctorant.es du CESSP

La rentrée des doctorant.es du CESSP est organisée par les représentant·e·s des doctorant·e·s au mois de novembre. Elle permet premièrement d'accueillir les nouveaux·elles doctorant·es du laboratoire (visite des locaux, discussions sur leurs projets de thèse, explication du fonctionnement du laboratoire) mais elle est aussi un moment où l'ensemble des membres du laboratoires sont invité·e·s à présenter leurs travaux et à échanger sur des problématiques aussi diverses que le recrutement académique, la publication dans les revues, l'action collective, etc.

Ces trois journées de rentrée sont l'occasion de moments de convivialité entre membres du laboratoire.

4. La réunion de rentrée de l'ED 119 (Sorbonne)

Organisée une fois par an, en présence du directeur ou de la directrice et d'une partie du conseil de l'ED, l'AG de l'ED a pour objectif de faire le point sur l'activité de l'ED et d'en présenter les grandes orientations pour l'année à venir. C'est aussi l'occasion d'un retour général sur l'action des représentant·e·s et sur le vécu des doctorant·e·s, d'exprimer les difficultés rencontrées ou de lancer des

idées et des projets, notamment des idées d'invité·e·s pour le séminaire de l'ED, des idées pour la journée de l'ED, ou pour celle du CESSP. Elle est habituellement coordonnée avec le pot d'accueil du CESSP.

5. La réunion de rentrée de l'ED 286

Organisée une fois par an en présence de l'équipe de l'école doctorale de l'ED, cette réunion a pour objectif de présenter le doctorat à l'EHESS et dans la formation doctorale Sociologie. Plus d'informations vous seront données par le secrétariat de l'ED. Des réunions ont lieu en décembre et en janvier.

5. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119

L'AG des doctorant·e·s de l'ED, différente de la réunion de rentrée, est organisée à l'initiative des représentant·e·s doctorant·e·s, sans la présence du directeur ou de l'administration de l'ED. Elle se tient dans le but de discuter des conditions de travail, et plus généralement pour permettre un dialogue plus ouvert entre les représentant·e·s et les doctorant·e·s.

B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s assurent le lien entre la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s et l'ensemble du laboratoire. Ils se font les porte-parole des doctorant·e·s dans les différentes instances dans lesquelles ils siègent (Conseil de laboratoire, Conseil d'équipe, réunions diverses). Ils informent les doctorant·e·s et docteur·e·s des principales décisions qui y sont prises. De manière générale, ils assurent la diffusion de l'information aux doctorant·e·s et docteur·e·s, notamment via la liste de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s sont vos relais à tout moment. Adressez-leur vos demandes d'informations et de financements (*voir infra*). N'hésitez pas à leur faire part des éventuelles difficultés que vous pouvez rencontrer et à leur communiquer toute information utile.

Tous les doctorant·e·s et docteur·e·s d'une institution sont éligibles à un mandat de représentant·e, qui constitue un rôle important, valorisable par ailleurs et néanmoins compatible avec le travail de recherche d'un·e doctorant·e ou d'un·e docteur·e.

Les doctorant·e·s et les docteur·e·s ont des représentant·e·s à la fois au niveau des équipes et du CESSP.

Système de renouvellement en décalé des mandats des représentant·e·s des doctorant·e·s (adopté en janvier 2018) : dans chaque équipe (Sorbonne/Raspail), un binôme (« titulaire/suppléant ») est renouvelé tous les ans de façon à ce qu'un binôme d'« ancien·ne·s » puisse assurer la transition/formation des nouvelles/nouveaux pendant un an. Les mandats de chaque binôme durent donc deux ans mais ils (les deux binômes de chaque site) ne sont pas renouvelés la même année.

Les prochaines élections d'une partie des représentant·e·s des doctorant·e·s auront lieu en septembre 2024.

1. Les équipes par site Raspail et Sorbonne

Il existe trois types de représentant·e·s : représentant·e·s des doctorant·e·s, des docteur·e·s et des axes du laboratoire dont les rôles sont décrits ci-dessous. Cette équipe de représentant·e·s, si elle travaille de concert, est d'abord élu·e par site/équipe. D'un côté le site Raspail-EHESS, de l'autre le site Sorbonne-Paris 1.

Si vous avez besoin de les contacter pour un enjeu spécifique à votre site (par exemple sur les questions de financements individuels), vous pouvez les contacter par mail :

Mail : repdoccessp@gmail.com

En pratique, les élu·e·s des deux équipes, Sorbonne et Raspail, travaillent de concert et assistent aux différents conseils. Pour chaque équipe, il y a quatre représentant·es (deux titulaires, deux suppléant·e·s), élu·e·s pour deux ans en décalé d'un an.

Équipe Sorbonne

- Emma De Andreis
- Sarah Rougnant
- Hugo Miroufle
- Tallulah Frappier

Équipe Raspail

- Shirine Abdoul Carime
- Melvil Boschel
- Juliette Bontemps
- Vera Gouseïnova
- Inès Liotard
- Manuel Rolland

2. Représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s des axes du CESSP

Mail : repaxescssp@gmail.com

Depuis 2018, les doctorant·e·s et docteur·e·s disposent de représentant·e·s d'axes pour assurer une meilleure association des doctorant·e·s à la production scientifique du laboratoire. Ils-elles entretiennent des liens avec les chercheur·e·s titulaires responsables d'axes afin de transmettre au mieux les informations aux doctorant·e·s (colloques, séminaires, appels à communications, formations, etc.). Ils-elles encouragent aussi les travaux collectifs, et participent à la création de séminaires, d'ateliers, de collaborations entre doctorant·e·s et docteur·e·s ainsi qu'avec les titulaires.

Ces représentant·e·s sont élu·e·s pour des mandats d'un an renouvelable, mandats durant lesquels ils·elles ne peuvent pas communiquer au sein du séminaire des axes (qui est aujourd'hui mis en pause). Est élu·e un représentant·e par axe et par site. Pour l'année 2019, nos représentant·e·s sont donc:

Axe 1: "Going global":

- Sorbonne : pas de représentant·e
- Raspail : Manuel Rolland (manuel.rolland@ehess.fr)

Axe 2: "Pouvoirs et rapports de domination":

- Sorbonne : pas de représentant·e
- Raspail : Inès Liotard (ines.liotard@outlook.fr)

Axe 3: "Production et diffusion des savoirs et des biens culturels"

- Sorbonne : pas de représentant·e
- Raspail : Vera Guseynova (vera.guseynova@ehess.fr)

N'hésitez pas à les contacter personnellement ou sur les listes de diffusion s'il vous vient une idée, une question ou une remarque relatives à la recherche ou aux différentes activités scientifiques!

3. Représentant·e·s des docteur·e·s du CESSP

Depuis 2017, les docteur·e·s disposaient également de représentant·e·s au conseil du laboratoire et au conseil d'équipe. Ils·elles portaient les questions propres aux docteur·e·s sans poste et post-doctorant·e·s du laboratoire. Ces représentant·e·s sont élu·e·s pour des mandats d'un an renouvelable.

Pour l'année 2023-2024, il n'y a pas de représentant.e.s

4. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I)

Ce sont elles et eux qui sont amenés à gérer les questions de réinscription et de parcours doctoral.

mail : repcp1edscpo@gmail.com

Ils sont élus pour deux ans, les doctorant·e·s membres de l'ED 119 sont électeurs.

En 2023/2024, les représentants des doctorant.e.s de l'ED 119 sont :

- Antonio A. Sauandaj
- Charles Thibout
- Anis Cherfi Alami

5. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'UFR 11 de Paris 1

mail : epdocp1ufr11@gmail.com

Au sein de l'UFR 11, les mandats durent 2 ans.

Sur le collège B peuvent voter avec les maîtres de conférences et les chargés de recherches enseignants, les vacataires 64 heures (ATV ou CEV), les CDU en mission d'enseignement, les ATER et les post-docs qui assurent suffisamment d'heures pour faire partie du collège.

Sur le collège étudiant, votent les doctorant·e·s qui n'ont pas le statut pour voter sur le collège B.

Nous disposons actuellement de quatre sièges : deux sur chaque collège.

Elu·e·s collège A :

- Marine Lassery,
- Delphine Raccurt,
- Floriane Soulié-Caraguel,
- Ysé Vauchez

6. Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS)

Représentants de deux collectifs siégeant au conseil de l'Ecole Doctorale :

- pour le Collectif pour les droits des doctorant.e.s : [Akhésa Moumami](#) (formation doctorale Droit, études politiques et philosophie) et [Martin Roy](#) (formation doctorale Droit, études politiques et philosophie)
- pour le Collectif inter-labos des doctorant.e.s de l'EHESS : [Mohamed Belhadj](#) (formation doctorale Terrains, textes, interdisciplinarité (2TI)), [Maud Hetzel](#) (formation doctorale Territoires, migrations, développement) et [Matti Leprêtre](#) (formation doctorale Savoirs en sociétés)

C. Les listes de diffusion

1. Les listes de diffusion professionnelles

L'inscription à des listes de diffusion est importante pour se tenir informé·e. En dehors de la liste des doctorant·e·s du CESSP et de celle de l'École Doctorale de science politique de Paris I, deux listes professionnelles sont particulièrement importantes :

- celle de l'ANCMSP (Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique) administrée donc par des doctorant.e.s et docteur.e.s de la discipline, qui regroupe une grande partie des informations académiques et politiques nationales de la science politique (et de la sociologie), Cf. <https://ancmsp.com/-mailing-list->
- celle de l'ASES (l'association des sociologues enseignant.e.s du supérieur) www.sociologuesdusuperieur.org ou <http://groups.google.com/group/sociologuesdelenseignementsuperieur?hl=fr>

2. Les listes de diffusion du laboratoire

- [cessp@ehess.fr] La liste de diffusion commune à l'ensemble des membres du laboratoire permet la communication interne et la diffusion d'informations diverses (événements scientifiques du laboratoire, vie du laboratoire, offres de financement/de postes, appels à communication etc.).

Concernant la mailing list générale du laboratoire, vous pouvez vous y inscrire en suivant ce lien : <http://sympa.ehess.fr/sympa/subscribe/cessp> (cliquez ensuite sur "Abonnement", puis rentrez votre adresse email). L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate.

3. Les listes de diffusion des doctorant.e.s et docteur.e.s

Quatre listes de diffusion permettent de partager des informations entre doctorant.e.s et docteur.e.s :

- [**doctorant.e.s.cessp**] est la liste des doctorant.e.s du CESSP : **doctorant.e.s-cessp@framalistes.org** est l'un des relais principaux d'information entre les doctorant.e.s et docteur.e.s du laboratoire. N'hésitez pas à y relayer vos annonces (de colloques, de séminaires, de postes, de soutenance) et à y envoyer des demandes particulières (conseils, enregistrement de séances de séminaire, etc.) qui peuvent concerner l'ensemble des doctorant.e.s et docteur.e.s. Pour vous inscrire, contactez vos élu.e.s doctorant.e.s.
- [**doctorants-scpo-paris1**] La liste des doctorant.e.s de l'ED 119 Paris I : **doctorants-scpo-paris1@framalistes.org** Pour s'inscrire, envoyer un mail ayant pour objet "*subscribe doctorants-scpo-paris1 Prénom Nom*" à l'adresse suivante : sympa@framalistes.org ou contactez vos élu.e.s doctorant.e.s. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate.
- [**jcenseignantsp1scpo**] La liste des jeunes chercheur.se.s enseignant.es à l'UFR 11 : jcenseignantsp1scpo@framalistes.org, utile pour traiter des questions spécifiques à l'enseignement ou poser des questions sur les cours. Pour s'inscrire, envoyer un mail ayant pour objet "*subscribe jcenseignantsp1scpo Prénom Nom*" à l'adresse suivante : sympa@framalistes.org ou contactez vos élu.e.s doctorant.e.s. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate. Chaque inscrit.e peut y poster des informations susceptibles d'intéresser les autres doctorant.e.s. Les messages sur les listes ne sont pas modérés.

D. Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s

Les associations et syndicats de doctorant·e·s à l'EHESS et à Paris 1 sont à votre disposition. Ils sont aussi le relais des principales mobilisations en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Au niveau national, l'ANCMSP est la seule association disciplinaire uniquement gérée par les chercheur·e·s non-titulaires, doctorant·e·s et docteur·e·s sans postes. Elle fait partie de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC). Pour suivre l'action de l'Association Nationale des Candidat·e·s aux métiers de la science politique (ANCMSP) : <https://ancmsp.com>

Pour rejoindre la mailing list: diffusion-subscribe@listes.ancmsp.com / Pour contacter : bureau@ancmsp.com

Pour adhérer : <https://ancmsp.com/1-adhesion-en-cinq-minutes>

Pour suivre l'action de la Confédération des jeunes chercheurs : <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>
https://www.facebook.com/ConfederationDesJeunesChercheurs?ref=aymt_homepage_panel

Pour contacter la coordination nationale : contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

CGT EHESS : ferc-cgt@ehess.fr

Syndicat Solidaires : syndicat.solidaires-etudiant.e.s@ehess.fr

IV. DOCTORANT·E ET DOCTEUR·E AU CESSP: CARRIÈRES ET STATUTS

Au sein de la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP coexistent plusieurs statuts que l'on détaillera ici :

- Les doctorant·e·s, qui mènent une recherche doctorale, avec ou sans financement:
 - Ne bénéficiant pas de financement pour leur recherche
 - Bénéficiant d'un contrat doctoral
 - Bénéficiant d'un contrat CIFRE
 - Bénéficiant d'un autre type de contrat, bourse ou allocation
 - Attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les docteur·e·s, doctorant·e·s ayant terminé et soutenu leurs thèses. Au sein du laboratoire, il peuvent avoir deux statuts différents:
 - Docteur·e·s associé·e·s
 - Postdoctorant·e·s

Dans cette partie, on suivra les différentes étapes de la thèse de l'inscription au financement, en passant par les conditions de réalisation de la thèse (suivi, enseignement), par sa soutenance et sa diffusion, ainsi que par les débouchés possibles dans et en dehors du monde académique.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à les poser sur nos listes de diffusion de jeunes chercheur.e.s. Beaucoup d'informations sont disponibles par ailleurs :

- sur le site de l'action de l'Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique (ANCMSP) : <https://ancmsp.com>. Vous y trouverez des analyses de l'actualité de la Sc Po mais plus largement de la situation en SHS et dans l'ESR.
- sur le site de la Confédération des jeunes chercheurs (CJC), dont l'ANCMSP et MOBDOC (l'association des doctorant·e·s et docteur·e·s de Paris 1) : <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>. Nous vous invitons tout particulièrement à regarder les fiches sur le parcours doctoral réalisées par la CJC, [cliquez ici](#).

A. Réaliser une thèse

Le doctorat est un diplôme de formation à la recherche. L'obtenir suppose donc une inscription, un encadrement, et une formation continue, qui varient selon les disciplines, écoles doctorales, encadrement. Ce sont ces différents éléments qu'on détaillera ici dans leurs grandes lignes.

1. Les écoles doctorales

Tout·e·s les doctorant·e·s, en plus d'être affilié·e·s au laboratoire, sont rattaché·e·s à des écoles doctorales. Les écoles doctorales organisent la formation des doctorant·e·s et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale.

Le statut des écoles doctorales, du doctorat et des thèses, sont régis par un arrêté du 25 mai 2016: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

A l'EHESS, les conditions du doctorat sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ehess.fr/fr/doctorat>

A Paris 1 Panthéon-Sorbonne: <https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/> ; <https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

2. Les prérequis de l'inscription en thèse

- **Qu'est-ce qu'une thèse?**

La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche qui conduit à la production de connaissances nouvelles. Elle consiste en un travail personnel de recherche, la thèse, et est complétée par des formations complémentaires, validées par l'école doctorale. A l'issue de cette formation, l'écriture et la soutenance de la thèse est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son·sa titulaire le grade et le titre de docteur·e.

- **Conditions de candidature**

Il n'y a aucune condition d'âge, ni de nationalité pour candidater en thèse. Il faut pour cela être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiant·e·s ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

- **Comment s'inscrit-on ?**

L'inscription en thèse se fait aux alentours de septembre, via la plateforme e-Candidat pour l'ED de Paris 1, par courrier pour l'EHESS.

Cette inscription nécessite la préparation en amont d'un projet de thèse, dont les exigences sont fixées par les écoles doctorales, ainsi que l'accord d'un·e futur·e directeur·trice de recherche. Ce projet s'accompagne généralement d'une bibliographie indicative, et de documents administratifs (diplômes, relevés de notes, etc.).

Pour plus d'information sur l'inscription en thèse:

- Paris 1 : <https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/inscription-en-doctorat/>
- EHESS: <https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions>

Lors de l'inscription annuelle en doctorat, le·la directeur·trice de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du·de la doctorant·e et de préparation de la thèse.

3. Durée de la thèse

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans. Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du·de la directeur·trice de thèse et après avis du comité de suivi et du·de la directeur·trice de l'école doctorale, sur demande motivée du·de la doctorant·e (art. 14)³.

Bien que la durée de la thèse soit officiellement de 3 ans, et que la tendance soit à la réduction du nombre d'années de thèse, il est utile de savoir que la durée moyenne des thèses au sein de l'ED 119 (ED de science politique de Paris 1) est de 6-7 ans. De même, du côté de la qualification, il faut savoir que la durée moyenne des thèses des candidat·e·s qui demandent la qualification en science politique ainsi que ceux·celles qui l'obtiennent à la section 04 du CNU⁴ se situe autour de 6 ans.

4. Relation avec le·la directeur·trice de thèse

Au cours de sa thèse, le·la doctorant·e est encadré·e par un·e directeur·trice de thèse qui lui consacre une partie de son temps et l'accompagne dans son travail de recherche. Cet accompagnement diffère d'un·e directeur·trice à l'autre. Certain·e·s organisent des séminaires avec leurs doctorant·e·s, d'autres entretiennent un suivi en individuel. C'est au directeur ou à la directrice de thèse que le·la doctorant·e fait part des difficultés, avancées, grands changements ou questions relatives à son travail de recherche. Le·la doctorant·e lui communique également ses communications ou publications, et discute avec elle·lui des grandes orientations de sa recherche. Il est cependant attendu des doctorant·e·s qu'ils·elles fassent preuve d'autonomie et d'initiative dans leur travail de recherche, et il est vivement conseillé de se faire aider, en plus de son·sa directeur·trice de thèse, par d'autres collègues : chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, doctorant·e·s et docteur·e·s, au sein d'ateliers, de séminaires, de réseaux de recherche, de colloques, d'enquêtes collectives, etc.

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086&categorieLien=id>

⁴ Conseil national des universités. Il est composé de 52 sections, la section 04 étant celle de la science politique, chargée de la qualification en science politique des candidat·e·s. Plus d'informations sur son site: <http://www.cpcnu.fr/web/section-04/presentation>.

5. Le comité de suivi (Paris I Panthéon-Sorbonne, ED 119 / EHESS, ED 465)

En plus de l'accompagnement de son·sa directeur·trice de thèse, le·la doctorant·e bénéficie d'un comité de suivi composé de chercheur·e·s autres. Le but est de désenclaver le travail de thèse de la relation directeur·trice-doctorant·e (d'aller ainsi vers un encadrement collectif de la thèse), d'aider le·la doctorant·e en lui permettant de discuter avec des chercheur·e·s proches de ses objets, lui suggérer des pistes nouvelles, et de "prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement". Les comités de suivi existent depuis l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 13)⁵. Depuis 2022, **il se réunit obligatoirement tous les ans**, à partir de la première année de thèse, pour faire le bilan du travail de thèse et est obligatoire pour effectuer sa réinscription en thèse⁶.

Composition du Comité (ED 286 EHESS⁷) : Les membres du comité sont choisis par le·la directeur·trice de thèse, en concertation avec le·la doctorant·e. Le comité de suivi individuel du·de la doctorant·e, composé de deux membres, comprend au moins **un membre spécialiste de la discipline** ou en lien avec le domaine de la thèse. Il comprend également **un membre non spécialiste extérieur** au domaine de recherche du travail de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement (parmi le tandem des deux membres composant le CSI).

Concernant les comités de suivi des doctorant·es de l'équipe Sorbonne, pour l'année 2023-2024, il a été décidé que même si les comités devaient avoir lieu chaque année, les attentes et le format seraient adaptés. En 1^{ère} année : un format léger, plus de l'aiguillage que du contrôle des avancées (et toujours la dimension : entretenez-vous de bonnes relations avec votre direction de thèse). Les 2^e et 3^e années : un comité de suivi plus rigoureux : remise d'un plan provisoire, chapitre ou texte de 30 000 à 40 000 signes. 4^e/5^e année : format plus léger. Il s'agit de savoir si les choses avancent correctement et si la remise du manuscrit est proche. La composition du comité relève du choix du·de la doctorant·e avec accord de la direction, et peut comprendre 2 membres spécialistes.

La fréquence et les modalités exactes de ce comité sont fixées par la direction de thèse, en concertation avec le·la doctorant·e, en fonction de l'avancement de ses travaux. Pendant ce comité qui dure deux ou trois heures, le travail de thèse est discuté de façon approfondie, avec des recommandations précises. La plupart du temps, il s'agit pour les doctorant·e·s de produire un document (chapitre ou ébauche de chapitre, compte-rendu de terrain, revue de littérature...) qui permettra d'évaluer l'avancée de son travail. Il doit être présenté de manière à ce que l'on comprenne sa place dans l'économie de la future thèse.

Selon les textes officiels, la réunion du comité de thèse doit se dérouler en trois temps :

1. Présentation par le doctorant ou la doctorante (en présence de la direction de thèse) de l'avancement des travaux et discussions scientifiques.

⁵ Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

⁶ Articles 3, 6, 13 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

⁷ https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/comite_de_these_2022-2023_doc_cadre.pdf

2. Entretien des (deux) membres du comité avec le doctorant ou la doctorante, hors de la présence de sa direction.

3. Entretien des (deux) membres du comité avec la direction de thèse hors de la présence du doctorant.

Le deuxième temps est censé permettre au.à la doctorant.e de faire part d'éventuels problèmes dans la direction de thèse, de situations de harcèlement ou de VSS. Toutefois, étant donné que les membres du comité ont souvent été choisis avec le.la directeur.trice de thèse, le signalement des problèmes dans la direction de thèse n'est pas toujours possible en pratique. D'autres interlocuteurs existent (voir la section Les situations de VSS pendant la thèse).

Le troisième temps, qui se déroule sans le.la doctorant.e peut être supprimé, en concertation avec le.la directeur.trice de thèse et les membres du comité.

Les membres du comité de thèse formulent des recommandations et transmettent un compte-rendu de l'entretien aux acteurs concernés, dont la forme doit reprendre au minimum les trois étapes susmentionnées et faire état de la consultation ou de la non-consultation du doctorant ou de la doctorante pour ce qui touche à la composition du CSI.

6. Se former pendant la thèse

Au cours de la thèse, en plus du suivi de séminaires et événements scientifiques, les doctorant·e·s ont l'occasion de se former à la recherche en participant à divers ateliers doctoraux.

- **Ateliers doctoraux de l'ED de Science Politique**

Les ateliers organisés par l'ED de Science Politique sont ouverts à tou·te·s les doctorant·e·s du CESSP. Veuillez vous référer aux actualisations du site de l'ED et aux annonces diffusées sur les listes :

<https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/>

Ces projets ont été soumis aux doctorant.e.s et verront le jour en fonction de l'intérêt suscité. Le contenu et la fréquence des séances de chaque atelier sont définis par les enseignant·e·s et les chercheur·e·s en fonction du nombre de participant·e·s et des disponibilités de chacun.

- **Ateliers du collège des ED de Paris I (Cycl@doc)**

La Cellule des formations Doctorales, relevant du Collège des écoles doctorales, organise à l'intention des doctorant·e·s de Paris 1 des sessions de formations (et/ou d'informations) mutualisées et pluridisciplinaires. Ces formations s'inscrivent en complément et indépendamment de celles organisées par chaque école doctorale. Elles sont facultatives mais l'inscription préalable est obligatoire.

Quelques exemples de formations :

- Diffusion des thèses en ligne - URFIST
- Développer et gérer le lien pédagogique - conférence

- Gérer et optimiser les relations avec les étudiants - atelier
- La publication scientifique - URFIST
- Enseigner avec le numérique
- Trouver sa voix
- Prise de Parole en Public

Le programme complet figure sur le site du Collège des écoles doctorales : <https://bibliotheques.panthéonsorbonne.fr/formation>

Attention, le nombre de places par formation est limité. Pour les inscriptions, il faut adresser un courriel au cies@univ-paris1.fr en indiquant :

- Vos NOM et Prénom
- Votre ED de rattachement
- Votre discipline
- Intitulé de la formation
- Date de la formation ou groupe

Contact en cas de questions : Anne Coulon (Anne.Coulon@univ-paris1.fr), responsable de la cellule des formations doctorales.

B. Les doctorant·e·s étranger·e·s

Les doctorant·e·s et étudiant·e·s étranger·e·s font face à de multiples obstacles et discriminations pour pouvoir venir étudier ou réaliser leur travail de recherche en France. Leur situation n'intéresse malheureusement que très peu les institutions de l'ESR, les laissant souvent seul·e·s dans la réalisation de leurs démarches administratives.

L'ANCMSP a donc réalisé un guide en 2019 à l'attention des doctorant·e·s et étudiant·e·s étranger·e·s, détaillant les procédures à suivre lors de leur arrivée en France, en fonction de leur situation personnelle.

<https://ancmsp.com/2019/04/05/guide-des-doctorant%C2%B7e%C2%B7s-etranger%C2%B7e%C2%B7s/>

Sont abordées dans ce guide l'obtention et de renouvellement d'un VLS-TS ou d'un titre de séjour, la demande d'une Autorisation provisoire de séjour (APS), le travail pendant son parcours doctoral, les questions d'assurance maladie et d'aide personnalisée au logement, ainsi que la réforme "Bienvenue en France".

N'hésitez pas à faire à l'ANCMSP des retours, des suggestions d'ajout, d'amendement ou de modification par mail à [bureau\(at\)ancmsp.com](mailto:bureau(at)ancmsp.com), de façon à avoir à terme le document qui soit le plus précis et le plus complet possible.

Si vous ou des collègues rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu·e·s du CESSP (et des sites).

C. Les situations de VSS pendant la thèse

La thèse est un moment propice aux VSS (violences sexistes et sexuelles), que ce soit dans le cadre de la vie étudiante (soirées, rencontres informelles), dans le cadre d'activités scientifiques (cours, colloques etc.), dans le cadre de l'encadrement de thèse (rendez-vous, rencontres informelles) ou dans le cadre du terrain.

La nécessité de l'accord du ou de la directeur·rice de thèse pour de nombreuses démarches et activités (formulaires administratifs – inscription, réinscription, titre de séjour, etc. –, demandes de financement, et surtout, soutenance de la thèse) met les doctorant.e.s en position vulnérable. Plus largement, la personnalisation de la relation pédagogique dans l'enseignement supérieur accroît les risques d'abus de pouvoir et donc, notamment, de violences sexuelles et sexistes. Enfin, le fort degré d'interconnaissance et d'informalité qui prévaut dans le milieu académique est particulièrement propice au harcèlement sexuel et aux agressions. La dénonciation des agresseurs, souvent en situation de pouvoir, dans un milieu d'interconnaissance et d'évaluation par les pairs, est souvent rendue difficile pour les victimes. En cas de VSS pendant la durée de la thèse, il existe pourtant de nombreux·ses interlocuteur.trices (associations, missions égalité et cellule de veille, médecine du travail, syndicats, défenseur des droits, membres du comité de thèse) qui peuvent apporter soutien et conseils sur les procédures existantes, que ce soit au pénal ou au disciplinaire. Il est important de ne pas rester isolé.e et de parler de la situation à des personnes de confiance.

L'association Clasches, qui lutte depuis 2002 contre les VSS dans le milieu de l'ESR, produit un guide disponible en ligne⁸, permettant de retrouver les définitions légales des VSS et les différentes procédures existantes visant à faire cesser les violences. Il est possible de les contacter sur leur site (<https://clasches.fr/>) ou leur adresse mail (clasches@proton.fr) pour être accompagné.e par un binôme de militant.e.s.

Les violences sexistes et sexuelles sont également fréquentes sur le terrain, où la sécurité des chercheuses n'est pas constituée comme un enjeu méthodologique à part entière (Debos, 2023). Le collectif Badasses, constitué par des doctorantes de l'EHESS, met à disposition des ressources sur son site internet (<https://badasses.hypotheses.org>) pour réfléchir collectivement à ces questions et garantir la sécurité des chercheuses et des enquêtés, sans pour autant renoncer aux terrains dits « difficiles ». Il est possible aussi de se référer à l'article récent de Marielle Debos⁹ qui fournit un Vade Mecum utile avant de débiter un terrain d'enquête.

Contacts utiles :

La cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel à l'EHESS : stopharcelement@ehess.fr

Membres étudiant·es

Anati Méjanès : anati.mejanès@ehess.fr ; Pierre Joffre : pierre.joffre@ehess.fr

⁸ https://clasches.fr/wp-content/uploads/2023/09/Brochure_Clasches_2023.pdf

⁹ Debos, Marielle. « Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête de terrain », *Critique internationale*, vol. 100, no. 3, 2023, pp. 59-73.

Membres BIATOSS

Stéphane Baciocchi : stephane.baciocchi@ehess.fr , Joëlle Caugnon : joelle.caugnon@ehess.fr , Marion Dupuis : marion.dupuis@ehess.fr ;

Membres enseignant-es-chercheur-es

Michel Naepels : michel.naepels@ehess.fr ; Camille Schmoll : camille.schmoll@ehess.fr ; Sylvie Steinberg : sylvie.steinberg@ehess.fr

Numéro d'écoute et d'aide aux victimes à l'EHESS en partenariat avec France Victimes : **01 80 52 33 82**, joignable tous les jours de 14h à 20h.

Les associations : Le Clasches (www.clasches.fr), l'AVFT (www.avft.org), CFCV (www.cfcv.asso.fr), Consentis (www.consentis.fr), Le Planning Familial (www.planning-familial.org), SOS Homophobie (www.sos-homophobie.org), Sexe et Consentement (www.sexetconsentement.org), OBVSS (www.observatoire-vss.com), France Victimes (www.france-victimes.fr)

Les syndicats étudiants : syndicat.solidaires-etudiant.e.s@ehess.fr

Le Défenseur des Droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir>

Direction des affaires juridiques et des achats

Jean-Baptiste Cornette : jean-baptiste.cornette@ehess.fr

D. Visite médicale de prévention

Cabinet médical EHESS : 54 boulevard Raspail, rez-de-chaussée, porte Cabinet médical, bureau B-012

Pour organiser votre visite médicale :

Secretariat médical : Berthe Epoto : 01.49.54.26.59

Dr Annick Lalo medecine-prevention@ehess.fr

Cabinet médical Paris-1 : Service de Santé Étudiante (SSE), sse@univ-paris1.fr
(<https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante>)

E. Les différents financements de thèse

Il existe différents types de financement des thèses, publics et privés. Les principaux correspondent aux contrats doctoraux et aux contrats CIFRE. Mais tou-te-s les doctorant-e-s ne bénéficient pas de ces financements. Certain-e-s obtiennent d'autres types d'allocation et de bourses, d'autres financent leurs thèses par d'autres moyens ou par eux-elles-mêmes.

1. Les contrats doctoraux

Créé par décret du 23 avril 2009 et modifié par décret du 29 août 2016, le contrat doctoral est un contrat de travail d'une durée de trois ans permettant au doctorant ou à la doctorante de réaliser son travail de recherche dans les meilleures conditions possibles¹⁰. Il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale.

Le contrat doctoral est ouvert à tout·e doctorant·e inscrit·e en première année de thèse depuis moins de six mois, sans condition d'âge. Les candidatures sont examinées au niveau local dans chaque école doctorale.

Le service des doctorant·e·s contractuel·le·s peut être exclusivement consacré à la préparation du doctorat ou inclure, outre cette préparation, l'une des activités complémentaires suivantes :

- Une mission d'enseignement.
- Une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche.
- Une mission d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

La rémunération mensuelle minimale des doctorant·e·s contractuel·le·s est fixée à 2 074 euros brut. Une hausse des salaires est en cours pour atteindre un minimum de 2 300 brut d'ici 2026 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>). Un complément de rémunération est versé aux doctorant·e·s contractuel·le·s pour toute activité complémentaire (enseignement, valorisation, administration)¹¹. Leur objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale public-privé et de placer les doctorant·e·s dans des conditions d'emploi.

2. Les CIFRE

Outre le contrat doctoral, qui est un financement public de la recherche, il est possible d'obtenir un financement privé à travers la signature d'une convention CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

Ces conventions sont passées entre l'entreprise, le laboratoire de recherche, le·la doctorant·e et l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT), chargée par l'Etat de mettre en oeuvre le dispositif CIFRE. Ces quatre acteurs ont tous un rôle dans le parcours doctoral :

- L'entreprise embauche le·la doctorant·e en lui confiant une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique pour un salaire d'embauche de minimum 24 529,44 €

¹⁰Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche; <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo>

¹¹Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076467&dateTexte=&categorieLien=id>

annuel brut en 2023 (puis selon le calendrier fixé par le Ministère : 25 200 € en 2024 ; 26 400 € en 2025 ; 27 600 € en 2026).

- L'ANRT contracte avec l'entreprise une CIFRE sur la base de laquelle une subvention de 14 000€ est versée à l'entreprise.
- Le laboratoire encadre les travaux du·de la doctorant·e, rattaché·e également à l'ED liée au laboratoire. Il signe avec l'entreprise un contrat de collaboration de recherche qui fixe les conditions du partenariat du point de vue de la recherche.
- Le·la doctorant·e consacre 100% de son temps à ses travaux de recherche, en entreprise ou au laboratoire, selon l'accord passé.

Le subventionnement des conventions CIFRE ajouté au Crédit d'impôt recherche élève la réduction du coût pour l'entreprise à 50%. C'est donc un contrat très avantageux pour les entreprises. Un rapport d'activité annuel, signé de l'entreprise, du laboratoire et du·de la doctorant·e, est remis à l'ANRT.

Source et informations complémentaires sur le site de l'ANRT : <https://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-35654>

3. Les COFRA

Depuis mars 2022, les ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP) ont créé les Conventions de Formation par la Recherche en Administration (COFRA). L'objectif est de renforcer les liens entre recherche et action publique de l'État en facilitant la réalisation de thèses au sein des administrations de l'État, dans le cadre de contrats de recherche du même nom. L'administration recrute un·e doctorant·e sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans et lui confie des travaux de recherche, objet de sa thèse. Une centaine de COFRA ont été accordés en 2023.¹²

Plus d'informations [ici](#).

4. Autres contrats doctoraux, contrats et bourses

Plusieurs moyens de financement à long ou moyen terme sont disponibles pour les doctorant·e·s. Certains sont de réels salaires, quand d'autres sont de simples bourses. On se reportera aux sites internet des différents organismes cités pour plus d'informations :

- contrat doctoral de l'INSP (<https://insp.gouv.fr/financement-de-contrats-doctoraux>)
- contrats doctoraux des écoles françaises (<https://www.resefe.fr/fr/node/4749>)
- <https://fundit.fr/fr>
- Financements aires culturelles (séjours courts) du Ministère des affaires étrangères
- Programmes Eiffel et Lavoisier du Ministère des affaires étrangères

¹²

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/theses-cofra-lancement-de-lappel-manifestation-dinteret-pour-le-recrutement-de-doctorants>

- Programme DGA/IRSEM et aides IHEDN pour les doctorant·e·s qui travaillent sur des thématiques de défense ou de Relations Internationales
- Les Bourses de la Chancellerie des Universités de Paris
- Les Allocations de recherche annuelles de l'Assemblée Nationale
- Les Allocations doctorales thématiques de la région Ile de France
- Bourses Fulbright
- Bourses de la Maison Française d'Oxford
- Etc.

Nota bene : certaines de ces “bourses” ne sont pas des contrats de travail, et sont ce qu'on appelle des “libéralités”, n'ouvrant pas aux droits à la retraite ou au chômage. Une circulaire 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s est toujours d'actualité : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_487.pdf

Pour plus de renseignements, voir le site de l'ANCMSP: <http://ancmsp.com/> et celui de la CJC : <https://cjc.jeunes-chercheurs.org/>.

F. Enseigner : sous quels statuts ?

Bien que cette question ne relève pas du laboratoire, un certain nombre de doctorant·e·s et docteur·e·s enseignent dans le cadre de leur carrière. Des activités d'enseignement sont d'ailleurs nécessaires afin d'être reconnu·e·s lors des recrutements académiques.

Trois grands statuts permettent d'enseigner pour les doctorant·e·s et docteur·e·s :

- Les doctorant·e·s en contrat doctoral bénéficiaires d'une mission d'enseignement
- Les vacataires (chargés d'enseignement vacataires - CEV & agents temporaires vacataires - ATV)
- Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

1. L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral

Il existe deux cas de figure :

- les contrats doctoraux avec mission d'enseignement (cette dernière est comprise dans le cadre du contrat doctoral)
- les doctorant·e·s contractuel·le·s chargé·e·s d'enseignement vacataire (où les deux activités sont dissociées)

Ces statuts sont régis par un décret de 2009, modifié en 2016¹³.

¹³ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo>

Le service du ou de la doctorant·e contractuel·le peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires.

Parmi ces activités complémentaires figurent les missions d'enseignement "y compris dans le domaine de la formation continue, pour un service au plus égal à un tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants chercheurs (défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984)".

La durée totale des activités complémentaires aux activités de recherche confiées au ou à la doctorant·e dans le cadre du contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé¹⁴ (soit 64h).

Dans la mesure où le service du ou de la doctorant·e contractuel·le ne comprend que des activités de recherche ou s'il comprend des activités complémentaires dont la durée annuelle cumulée est inférieure au sixième de la durée de travail effectif fixée par le [décret du 25 août 2000 susvisé](#), des activités d'enseignement ou d'expertise peuvent lui être confiées en dehors du contrat doctoral, dans le cadre d'un cumul d'activités, dans les conditions précisées par le décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

La durée totale cumulée de ces activités et des activités complémentaires prévues dans le contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée de travail effectif fixée par le [décret du 25 août 2000 susvisé](#).

Côté UFR 11, il n'y a plus de contrat avec mission d'enseignement fixant 64h obligatoires. Les doctorant·es contractuel·les sont payés au pro-rata de l'heure.

2. Sur le statut de vacataire

Texte réglementaire : Décret n° 2008-890 du 2 septembre 2008 relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur.¹⁵

- **Les textes qui régissent les vacataires de l'enseignement supérieur :**

Le statut des vacataires est régi par le décret du 29 octobre 1987 que vous pouvez lire sur ce lien ou dans le document joint à l'article.

<http://www.legifrance.gouv.fr:80/texteconsolide/PFHHE.htm>

Le taux de rémunération est réévalué chaque année par arrêté. Il est aussi indexé sur le point d'indice de la fonction publique.

Il est important de connaître cette réévaluation car certains établissements continuent de rétribuer leurs vacataires sur un ancien taux. Les taux de rémunérations sont fixés par l'arrêté suivant :

¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000208382&categorieLien=cid>

¹⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019420558>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000315917&dateTexte=20180210>

La rémunération plancher n'est pas seulement fixée par arrêté, elle est aussi indexée sur le point d'indice de la fonction publique. Le point d'indice a été augmenté le 1er février 2017, portant la rémunération plancher à :

- Cours magistraux : 62,11 EUR
- Travaux dirigés : 41,41 EUR
- Travaux pratiques : 27,60 EUR

Rappelons que le décret n°2009-460 du 23 avril 2009 précise que chaque heure de travaux dirigés correspond à 4,2 heures de travail effectif. Le SMIC Horaire brut étant à 9,88 EUR, les vacataires se retrouvent donc actuellement payés en dessous du SMIC à l'heure de travail effectif.

Bien que pensée comme mode de financement pour nombre de doctorant·e·s voire pour des docteur·e·s sans poste. Faites bien vos calculs. Dans le cadre légal, on peut très difficilement vivre des vacances. Un·e doctorant·e vacataire peut espérer au maximum 96 heures équivalent TD et être payé·e sur l'année 3975,36 euros, soit 331,28 euros par mois.

- **Les conditions pour effectuer des vacances :**

Pour pouvoir être recruté·e comme vacataire, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Salarié·e d'au moins 900h /an (ou 300 h d'enseignement) (cela inclut donc les CIFRE, BDI, etc.)
- Salarié·e de la fonction publique à temps plein
- Travailleur·euse indépendant·e, profession libérale et chef d'entreprise

→ Ces catégories de personnes sont appelées "chargé·e·s d'enseignement vacataires". Sauf cas particulier (ex : les doctorant·e·s contractuel·le·s dont le contrat mentionne qu'ils·elles ne peuvent assurer plus de 64 heures TD de vacances), le nombre d'heures de vacances qu'ils·elles peuvent assurer n'est pas limité.

- Etudiant·e inscrit·e en vue de la préparation d'un diplôme de 3ème cycle
- Retraité·e ou préretraité·e de moins de 67 ans

→ Ces deux dernières catégories sont des "agents temporaires vacataires" ; leur service annuel, dans un ou plusieurs établissements, ne peut excéder 96 heures TD.

Concrètement, l'interlocuteur·trice administratif lorsque vous êtes vacataire dans une université est le service du personnel. Parfois les départements d'enseignement peuvent vous aider à préparer votre dossier d'engagement pour des vacances mais ce n'est pas toujours le cas.

Pour faire des vacances, vous devrez remplir un dossier qui comportera vraisemblablement les éléments suivants :

- une partie relative aux renseignements administratifs : qui êtes-vous ? Quel est votre numéro de sécurité sociale ? Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

- une description de la prestation effectuée (avec les dates et heures des enseignements qu'il est donc important de noter quelque part) qui devra être visée par la personne responsable de la filière et éventuellement par l'enseignant·e principal·e du module (si vous faites des TD par exemple).
 - si vous êtes fonctionnaire ou si vous êtes contractuel·le de la fonction publique une autorisation de cumul de fonctions. Ce document s'obtient auprès de votre employeur principal. C'est un formulaire à remplir où vous indiquez quelles vacances vous effectuez en plus de votre travail principal. Votre employeur vérifie la conformité à la réglementation et vous autorise ou non à cumuler les vacances avec votre activité principale.
- Ces deux derniers points nécessitent des signatures extérieures. Sachez ensuite que le dossier complet doit être visé par le chef de l'établissement au sein duquel vous effectuez vos vacances.

Un dernier mot, faites attention, dans le cadre d'un cumul avec le chômage (l'ARE, allocation d'aide au retour à l'emploi) ou en tant que bénéficiaire du RSA (prime d'activités) ou de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique¹⁶), vos revenus s'en trouveront diminués !

Pour aller plus loin se référer à <https://ancmsp.com/la-galere-du-vacataire>

3. La question des CDD d'enseignement

Depuis la rentrée 2019 et suite à une mobilisation, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne recrute parmi ses doctorant·e·s des agent·e·s contractuel·le·s en vue d'exercer des fonctions d'enseignement conformément aux dispositions de l'article L 954-3 du code de l'éducation.

Ces contrats LRU (Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités) enseignants sont actuellement exclusivement réservés aux doctorant·e·s, inscrits en thèse à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et dont les travaux de thèse ne bénéficient d'aucun type de financement.

Dans l'état actuel de l'application de la mesure, les agent·e·s ainsi recruté·e·s doivent effectuer un service annuel d'enseignement de 36 à 64 heures maximum équivalent travaux dirigés. Les contrats de travail des candidat·e·s ainsi recruté·e·s pourront être conclus pour une durée d'une année, éventuellement renouvelables deux fois, dans la limite de trois années.

Ce statut est plus avantageux que celui de vacataire puisqu'à la rémunération au taux horaire de 41,41 € brut s'ajoutent les 10% de congés payés et l'obtention de fiches de paie donnant la possibilité de faire valoir ses droits (au chômage, notamment). De plus, la rémunération est systématiquement mensualisée. Il faut, pour l'obtenir le demander auprès des UFRs lors de l'attribution de votre service !

¹⁶ La demande de l'ASS est à privilégier au RSA si vous avez travaillé au moins 5 ans (à temps plein ou à temps partiel) au cours des 10 ans avant la fin de votre contrat de travail qui précédait le versement de l'ARE). La signature du contrat doctoral au moins d'octobre et donc la perte d'un mois de contrat en cas d'enchaînement avec un contrat d'ATER peut devenir un problème pour obtenir l'ASS (4 anset 11 mois de contrat sur les 5 années attendues).

4. Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

● Présentation

Le statut des ATER est régi par le [décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié](#). Depuis 2001, les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) sont recruté·e·s et nommé·e·s par les chefs d'établissements d'enseignement supérieur.

Être attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, en qualité d'agent contractuel. Un enseignement de 128 heures de cours ou de 192 heures de travaux dirigés ou de 288 heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente doit être assurée. Un·e ATER à temps plein perçoit un salaire de 1657,87 euros net par mois.

Il est possible d'exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente. Un·e ATER à temps partiel perçoit un salaire de 1228,93 euros net par mois.

Dans tous les cas l'A.T.E.R. participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiant·e·s, contrôle des connaissances et examens.

● Conditions de candidature pour les ATER

Pour être candidat·e à un poste d'ATER, vous devez:

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A et inscrit en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être inscrit·e en vue de la préparation d'un doctorat, le·la directeur·trice de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
- soit être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être enseignant·e ou chercheur·e de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans, titulaire d'un doctorat ;
- soit être moniteur·trice recruté·e dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être allocataire d'enseignement et de recherche ayant cessé d'exercer ses fonctions depuis moins d'un an, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

● Comment candidater ?

A compter de l'année 2012, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place une application dédiée au recrutement des ATER dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette application nommée ALTAÏR est mise à la disposition des établissements, qui ne l'utilisent pas tous. Elle est accessible à partir du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

L'application ALTAÏR a été conçue pour devenir à terme la plate-forme unique permettant aux candidats de déposer leurs candidatures à des fonctions d'ATER, en réponse à des appels à candidatures publiés sur la même application par les établissements d'enseignement supérieur. Pour accéder à l'application, cliquez sur le lien "Accès recrutement" situé à droite de l'écran.

N'oubliez pas de consulter également les offres ATER disponibles sur les sites des établissements qui continuent à recruter en dehors de Galaxie pour la campagne en cours. En pratique en sciences politiques et en sociologie, de nombreux postes ne sont pas transmis à la plate-forme ALTAÏR. Vos élu·e·s essaient de diffuser au maximum la publication des postes d'ATER à Paris 1 et à l'EHESS.

5. Les ressources de l'enseignement

• Les ressources humaines de Paris 1

Tou·te·s les enseignant·e·s non-titulaires de Paris 1 sont géré·e·s par les ressources humaines, au quatrième étage du centre Panthéon.

Adresse : Université Paris 1 Service du Personnel Enseignant
Bureau de gestion des enseignants non titulaires
12, place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05

Horaires : 9h30-13h00 et 14h00-17h00 du lundi au vendredi, à l'exception du mardi matin et du jeudi matin.

Contacts:

Moussa Batchi - Gestionnaire de ressource humaine UFR 06-08-11
+33 1 44 07 75 07
Moussa.Batchi@univ-paris1.fr

• Les missions d'enseignement

Les doctorant·e·s du laboratoire — Sorbonne comme Raspail — peuvent être amené·e·s à enseigner à l'Université Paris 1 ou ailleurs, dans le cadre :

- d'un contrat doctoral avec mission d'enseignement (64 heures par an) ;
- d'un contrat d'ATER (192h TD ou 128h de CM par an; à Paris 1 le contrat de demi-Ater est plus courant, 96h TD ou 64h de CM par an) ;
- d'un contrat de vacation ;

- d'un CDD d'enseignement.

A Paris I, les cours dispensés vont de la L1 au M1. Ils consistent en général, mais non exclusivement, en des Travaux dirigés (TD) de 1h30 ou 2h. Ils ont lieu sur les différents sites de l'université (Centre PMF/Tolbiac, Centre René Cassin, Panthéon, Sorbonne).

Il n'est pas toujours possible d'effectuer exactement le nombre d'heures prévu par votre mission. Dans ce cas, il est possible de rééquilibrer d'une année à l'autre.

Côté Sorbonne, les cours sont attribués aux enseignant·e·s par l'UFR de science politique, souvent après consultation des concerné·e·s. Néanmoins, un certain nombre de ces enseignements sont rattachés administrativement aux secrétariats d'histoire, pour les doubles licences Histoire-Science politique et Philosophie-Science politique, ou de droit (pour les L1-L2 de Science politique). Dans ces cas, ce sont ces secrétariats qui sont vos intermédiaires en ce qui concerne par exemple les listes d'étudiant·e·s, l'organisation des examens, la restitution des notes en fin de semestre ou vos éventuelles absences.

Côté Raspail, c'est le secrétariat de l'IAES, rattaché à l'UFR de droit, qui sert d'interlocuteur principal pour la gestion des étudiant·e·s ; la plupart du travail pédagogique et administratif se fait cependant en étroite collaboration avec les enseignant·e·s chargé·e·s du CM.

Modalités spécifiques aux vacataires et aux titulaires d'un CDD d'enseignement

Le recrutement des vacataires ou de chargé·e·s de cours se fait en général par l'enseignant·e en charge du CM, et dont tous les TD n'ont pas été pourvus. Les contrats sont signés auprès de l'UFR de science politique (certains cas sont particuliers et se font en relation avec l'UFR de droit).

Il convient donc d'insister pour signer son contrat de vacances ou son CDD d'enseignement avant le début des cours. Le salaire de vacation est mensualisé, à condition que la demande en soit faite et que les états de services soient signés à l'UFR chaque mois.

Dans le cadre d'un CDD d'enseignement, la signature du contrat se demande auprès de l'UFR et se signe ensuite aux ressources humaines. Pour pouvoir le signer avant le début des cours en septembre, il faut donc avoir un aperçu des enseignements effectués au premier semestre mais également au second semestre, entre 36h et 64h équivalent TD sur l'année.

Les représentant.e.s au conseil d'UFR peuvent servir d'intermédiaire en cas de souci.

- **Préparation des cours**

Il n'y a pas de règle générale en la matière. Dans la plupart des TD, le travail est cadré par des réunions pédagogiques entre le ou la chargé.e du CM et les chargé·e·s de TD (les réunions pédagogiques du 1er semestre se font souvent dans l'urgence, en septembre). Un programme est préparé (parfois repris d'une année sur l'autre), comprenant les textes de soutien et les notions ou les thèmes à étudier. Dans d'autres cas, le ou la chargé.e de CM entend donner plus d'autonomie aux chargé·e·s de TD, et lui laisse le soin de composer son programme.

Quoi qu'il en soit, le ou la chargé·e de TD dispose d'une liberté pédagogique qui lui permet de modifier le programme, la forme du cours ou les modalités d'évaluation.

Les enseignant·e·s chargé·e·s pour la première fois d'un cours peuvent bien entendu demander à leurs aîné·e·s conseils et informations !

- **EPI**

Aux cours correspondent des espaces pédagogiques interactifs (<http://cours.univ-paris1.fr>). On y met principalement les textes à étudier. Il peut y avoir un EPI commun à un cours et/ou à des TD, ou bien parfois l'enseignant.e crée son propre EPI, soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce qu'il use de sa liberté pédagogique.

Ces EPI peuvent être configurés de manière à recueillir des devoirs faits sous forme numérique. Un logiciel de détection du plagiat (Compilatio) est également à votre disposition.

- **ENT**

L'enseignant·e dispose d'un Environnement numérique de travail (ENT), sur lequel il·elle peut accéder à la liste de ses étudiant·e·s (l'arborescence n'est pas très intuitive mais on finit par y arriver, à condition de se souvenir que son cours peut être rattaché à d'autres UFR que l'UFR employeur, comme l'École de droit de la Sorbonne/EDS ou l'UFR d'histoire), et où il·elle restitue ses notes en fin de semestre.

- **Matériel et photocopies**

Dans notre université, la qualité du matériel à notre disposition est variable.

Les salles disposent d'un tableau à craie ou à feutre (on trouve ces accessoires dans la salle ou auprès de l'accueil du site concerné).

Les salles peuvent être équipées d'un vidéoprojecteur de manière permanente ou provisoire. Dans ce dernier cas, il faut aller à l'accueil du site concerné pour demander (pour une seule séance ou à chaque cours) et retirer le vidéo-projecteur. Il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

Au centre Cassin, les photocopies ou les impressions (prévoir sa clé USB) se font à la salle des chargé·e·s de TD, au dernier étage (voir ci-dessous). Un code est nécessaire : on le récupère au secrétariat du 2e étage, en justifiant de sa situation d'enseignant·e. On récupère le papier au même endroit. Le nombre de photocopies est très limité (150). À Tolbiac, les photocopies se font à la reprographie (s'y prendre à l'avance). Voir à l'accueil.

Les enseignant·e·s de l'UFR 11 de Science Politique, quel que soit leur site, peuvent également faire leurs photocopies au secrétariat de l'UFR, auprès de Chantal Lisse. Côté CSE, il est toujours possible de se servir des imprimantes du laboratoire à l'EHESS : pour se faire, demander à Jocelyne Pichot ou, en son absence, aux collègues présent·e·s sur place.

- **Salle des professeurs**

Les sites disposent de salles de professeurs :

- en Sorbonne, il s'agit de la salle G 605, à côté de l'UFR, qui sert souvent de salle de réunion
- au centre Cassin, la salle se situe au dernier étage. On y accède par un code (demander à vos collègues ou au secrétariat)
- à PMF/Tolbiac, il n'y en a guère. La bibliothèque du 9e étage peut cependant être utile pour travailler (et certaines thèses de nos aîné·e·s s'y trouvent).

- **Corrections**

Les corrections font partie des obligations du ou de la chargé·e de TD. Il·elle est tenu·e d'effectuer les corrections des devoirs de son TD, ainsi que des examens relevant de sa matière. Cela peut inclure la correction de l'épreuve terminale, mais ce n'est pas toujours le cas ! Le texte est flou, et certain·es chargé·es de CM ne font pas corriger les copies aux doctorant·es de leur TD.

L'UFR peut par ailleurs solliciter les doctorant·e·s contractuel·le·s ou les ATER (et non les vacataires) pour effectuer la correction d'épreuves non adossées à des TD, et pour des surveillances sans correction (en général, il s'agit de surveiller des élèves disposant d'un tiers temps, c'est-à-dire autorisé·e·s à dissenter d'un tiers supplémentaire du temps imparti à l'épreuve du fait de leur situation). Ces tâches sont comptabilisées et intégrées dans les missions d'enseignement.

Hormis ces cas particuliers, les enseignant·e·s ainsi que les autres doctorant·e·s ne sont pas tenu·e·s d'effectuer de corrections. Si vous êtes dans le cas contraire, vous avez la possibilité d'en parler avec le représentant au conseil d'UFR.

- **Adresse mail et carte professionnelle**

Qu'ils·elles soient post-doctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresse professionnels.

Au même endroit, les enseignant·e·s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n° Siham et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet de limiter la fouille à l'entrée de la Sorbonne ou encore d'avoir accès aux restaurants administratifs.

La procédure est détaillée dans le guide du personnel au lien suivant:

<https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers>

- **Casiers**

Des casiers (collectifs) à l'usage des enseignant·e·s sont disponibles au centre René Cassin (il faut retirer la clé à l'accueil au rez-de-chaussée et la restituer à chaque utilisation) et en Sorbonne (les enseignant·e·s peuvent demander une clé auprès de Chantal Lisse, et la conserver le temps de leur contrat).

- **Représentation des doctorant·e·s au conseil de l'UFR 11 de science politique**

Les doctorant·e·s sont représenté·e·s au conseil d'UFR dans deux collèges :

- les doctorant·e·s contractuel·le·s, les ATER et les vacataires effectuant plus de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège B, où figurent également les maîtres et maîtresses de conférences, les chargé·e·s de recherche qui assurent assez d'heures d'enseignement et les PRAG.
- les doctorant·e·s n'enseignant pas ou les vacataires effectuant moins de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège usagers.

Il est à noter que l'inscription sur les listes électorales du collège B n'est pas automatique (notamment pour les vacataires 64 heures) et il convient aux concerné·e·s de l'effectuer au moment des élections auprès de la DAJI (Direction des affaires juridiques et institutionnelles) de Paris 1.

Le conseil d'UFR se réunit de manière irrégulière, selon l'agenda du département. Il est compétent pour la politique d'enseignement (diplômes, maquettes, etc.), les conventions avec d'autres universités (qui concernent parfois les doctorant·e·s) et toutes les questions relatives à l'organisation des cours.

Il y a en général une assemblée générale d'UFR par an, auquel les enseignant·e·s sont invité·e·s à se rendre.

Par sa position, les représentant·e·s au conseil d'UFR peuvent servir d'intermédiaire auprès de la direction en cas de souci en ce qui concerne les questions d'enseignement (signature des contrats, etc.). N'hésitez surtout pas à les solliciter en cas de question ou de situation anormale. Vous pouvez aussi poser une question ou soulever un problème (même technique et très pratique) sur la liste des jeune·s chercheur·e·s enseignant·e·s : jcenseignantsp1scpo@framalistes.org.

● **Derniers conseils**

Les enseignements font peur aux nouveaux et aux nouvelles enseignant·e·s, qui craignent de ne pas être à la hauteur. La peur se dissipe rapidement : vous en savez bien plus que les étudiant·e·s et serez toujours en mesure de les aider ou de répondre à leurs questions ! Le reste relève de la sociologie des rôles (Lagroye, 1997, entre autres) : vous êtes de l'autre côté du bureau, et vous vous adapterez vite à ce changement.

Les étudiant·e·s sont pour la très grande majorité d'entre eux·elles sages, discipliné·e·s et ont à cœur de travailler. La plupart des problèmes qui se posent au cours d'un enseignement peuvent donc être réglé·e·s par l'enseignant·e, même non expérimenté·e. En cas de souci plus sérieux (comportement vraiment inacceptable, tricherie), il convient cependant d'en parler avec son ou sa chargé·e de CM. Vous garderez ainsi la maîtrise de la situation.

G. Soutenance et diffusion des thèses

1. Formalités administratives : généralités

Si les démarches administratives pré-soutenance dépendent spécifiquement de votre établissement et de votre école doctorale, il existe un certain nombre de principes généraux.

- **Les étapes :**

Ce n'est qu'après avoir obtenu l'autorisation de votre directeur·trice de thèse à soutenir que vous pouvez vous adresser au service des thèses correspondant à votre discipline d'inscription, pour y retirer deux documents : un formulaire de demande de soutenance de thèse (c'est notamment dans ce document que vous allez mentionner la composition du Jury de soutenance), et un formulaire d'enregistrement de thèse soutenue.

Deux mois au moins avant la date présumée de la soutenance, vous devez déposer, au même bureau, ces documents ainsi que des exemplaires de votre thèse.

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse sera accordée par le·la Président·e de l'Université, après avis du·de la Directeur·trice de l'Ecole Doctorale, sur proposition de votre Directeur·tric·e de thèse. Le·la Président·e statue au vu des rapports rédigés par deux rapporteur·trice·s habilités à diriger des recherches et extérieurs à votre Ecole Doctorale et à votre établissement, désignés par lui·elle. Ces rapports sont communiqués au Jury et au·à la candidat·e avant la soutenance.

2. La composition du Jury de soutenance

Le jury de soutenance, que vous avez mentionné dans votre formulaire de demande de soutenance, est désigné par le·la Président·e de l'Université, sur avis du Responsable de l'École doctorale.

Sa composition est variable en fonction des établissements. Il est composé de la moitié ou d'un tiers de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et choisie en raison de leur compétence scientifique. Les membres du jury désignent parmi eux un·e président·e. Le·la président·e doit être un·e professeur·e ou assimilé. Votre Directeur·trice de Recherche ne peut être choisi·e comme président·e. Les jurys doivent tendre de plus en plus à être paritaires.

3. Les calendriers

Il faut être inscrit·e administrativement en thèse l'année du dépôt du manuscrit. Ainsi, afin d'éviter de payer les frais d'une nouvelle inscription en thèse, il est recommandé de se référer au calendrier universitaire de votre établissement et déposer la thèse avant la clôture de l'année en cours.

Suite au travail de la CJC, les choses ont changé pour les soutenances entre septembre et décembre. Il n'est pas nécessaire de se réinscrire pour quelques mois. Ceci se trouve dans le nouvel arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du

ministre chargé de l'enseignement supérieur¹⁷, et plus particulièrement l'article 5 qui concerne le doctorat et l'HDR.

Article 5

Les usagers inscrits en doctorat, à l'habilitation à diriger des recherches et aux diplômes sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques à l'exception des cycles courts acquittent les montants des droits fixés dans le tableau 1.

Les usagers régulièrement inscrits en doctorat au titre de l'année universitaire 2018-2019 qui soutiennent leur thèse entre le 1er septembre 2019 et le 31 décembre 2019 n'acquittent aucun droit d'inscription au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Les usagers régulièrement inscrits en doctorat à partir de l'année universitaire 2019-2020 qui soutiennent leur thèse entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année universitaire suivante n'acquittent aucun droit d'inscription au titre de cette nouvelle année universitaire.

Paris I Panthéon-Sorbonne :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/etudes-doctorales/soutenances/>

EHESS :

https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/procedure_depot_soutenance_2019_ehess-1.pdf

4. Photocopies et impressions de thèse

Depuis la rentrée 2019, tout·e doctorant·e du CESSP arrivant au terme de sa thèse peut bénéficier d'une impression d'un certain nombre d'exemplaires de thèses sur le site Pouchet (59 rue Pouchet, 75017). Pour cela, il faut un devis approuvé par la direction du laboratoire. **Les prix sont très bas : copie noir et blanc : 0,025 centimes ; 59€ pour toute l'impression de la thèse (5 exemplaires).**

L'ED de science politique finance la reproduction à hauteur de 100€ par thèse. Du côté de l'équipe CSE et de l'EHESS, la prise en charge de la reproduction d'un petit nombre d'exemplaires de thèses est aussi possible (sous certaines conditions). **Nous vous conseillons donc vivement d'emprunter ce biais !**

Voici la procédure à suivre :

1. Pré-remplir le devis (disponible en annexe)
2. L'envoyer à la direction du CESSP, en mettant Loan do Cam et Barthélémy Zyla en copie, pour qu'elle signe le devis
3. Transmettre le devis et votre thèse à Jean-Yves Richardeau de la reprographie de Pouchet : jean-yves.richardeau@cnrs.fr / 01 40 25 10 35

5. Modalités de dépôt et de diffusion des thèses

- Pour Paris I : à partir du 1^{er} janvier 2013 la thèse est seulement déposée en version électronique, au moins trois semaines avant la soutenance. Modalités de dépôt à l'adresse suivante : <https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/appui-recherche/deposer-diffuser-sa-these>

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/4/19/ESRS1906922A/jo/texte>

- Pour l'EHESS : Dépôt au moins deux mois avant la soutenance, au Service de la Scolarité de l'Ecole. Les modalités de dépôt sont consultables sur le PDF téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/procedure_depot_soutenance_2019_ehess-1.pdf

6. Soutenance de thèse

La soutenance se divise en plusieurs phases. Le·la président·e du jury assure la présidence des débats. Puis le déroulement, assez standardisé, se découpe par trentaine de minutes pour chaque phase (soit 3 heures pour 5 membres du jury). Pour commencer, pendant une vingtaine de minutes, le·la doctorant·e expose l'économie générale de sa thèse, quelques éléments de méthodes ainsi que les prolongements possibles à ses travaux. Ensuite, c'est le·la directeur·trice de thèse qui prend la parole de manière plus ou moins longue. Selon les cas, des questions sur le fond sont posées, mais ce sont davantage des propos sur la trajectoire académique du·de la doctorant·e qui sont habituellement tenus.

Puis la parole est donnée aux deux rapporteur·trice·s. Chacun·e prend une vingtaine de minutes et le·la candidat·e répond pendant une dizaine de minutes. Enfin, c'est le·la ou les autres membres du jury qui disposent de leur demi-heure d'échange avec le·la candidat·e. Alors la soutenance se finit par une prise de parole du·de la président·e du jury, après quoi, le jury délibère et le résultat est proclamé¹⁸.

Une pause (bienvenue) est souvent organisée au milieu de la soutenance, dans le cadre d'un jury à 5 personnes, elle advient donc habituellement au bout d'une 1h30 entre la prise de parole des deux rapporteur·trice·s.

A partir de 2022 et en application de l'article L612-7 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre, dans le cadre des soutenances de leurs doctorantes et doctorants, une prestation de serment d'intégrité scientifique. Toutefois, cette prestation a lieu à la discrétion du doctorant ou de la doctorante à l'EHESS et à Paris1.

Un pot clôt généralement la soutenance, dont le·la docteur·e a la charge d'organisation.

H. Après la thèse: les débouchés professionnels

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au sein du CESSP, se pose la question des possibilités de recrutement et notamment des concours administratifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

¹⁸Art. 19, Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Ici on abordera le recrutement sur des postes académiques au sein de l'Université¹⁹ et des organismes de recherche (dont le CNRS) ainsi que la question moins documentée du recrutement hors du monde académique.

De nombreuses informations sont disponibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **Maîtres ou maîtresses de conférences et professeur·e·s des universités : recrutement, agrégation, détachement, mutation, promotion :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22646/maitres-de-conferences-et-professeurs-des-universites-recrutement-agregation-detachement-mutation-promotion.html>

- **Enseignant·e·s-chercheur·e·s : textes réglementaires**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html>

- **Chercheur·e·s : recrutement, détachement, mutation, mobilité :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22649/les-chercheurs-recrutement-detachement-mutation-mobilite.html>

1. Docteur·e·s et postdoctorant·e·s

Une fois la thèse soutenue, les doctorant·e·s du CESSP obtiennent le grade de docteur·e·s et sont directement éligibles au statut de docteur·e associé·e dont il faut faire la demande auprès du laboratoire. Ce statut permet de garder le titre de membre du laboratoire, et de continuer à y effectuer ses recherches. A ce titre, il permet également de conserver certains avantages, comme l'accès aux séminaires, aux ressources électroniques, ainsi que le droit à une page internet. Des négociations grâce à Mobdoc sont en cours au niveau de Paris 1 afin de mettre en place un statut de docteur·e associé·e avec un accès à l'ENT et une carte professionnelle.

Il existe par ailleurs un autre statut pour les docteur·e·s du laboratoire, le statut de postdoctorant·e·s, que détiennent des docteur·e·s bénéficiant d'un contrat de travail au sein du CESSP. Les postdoctorant·e·s sont souvent embauché·e·s en contrats à durée déterminée d'un ou de deux ans, ce qui leur permet d'être financé·e·s pour poursuivre leurs recherches. C'est pour le laboratoire l'occasion d'inviter des docteur·e·s extérieur·e·s ou étranger·e·s à effectuer leur recherche au CESSP. De même, les docteur·e·s du CESSP peuvent, après la thèse, chercher des contrat de postdoctorat au CESSP, en France et à l'étranger.

¹⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000520453&dateTexte=20180603>

2. Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF)

Le texte encadrant la procédure de recrutement est l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences²⁰.

- **Qu'est ce qu'un MCF ?**

Le statut de maître ou maîtresse de conférences est encadré par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignant·e·s-chercheur·e·s et portant statut particulier du corps des professeur·e·s des universités et du corps des maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006064492&dateTexte=20170323>

D'autres informations peuvent être trouvées ici :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html>

Les enseignant·e·s-chercheur·e·s ont une double mission d'enseignement et de recherche.

- **Traitement**

Traitement brut en début de carrière : 2 221,18 €

Traitement brut après 2 ans : 2 488,28 €

Traitement brut dernier échelon de la classe normale : 3 889,40 €

Traitement brut dernier échelon de la hors classe : 4 999,99 €

- **La qualification aux concours de maître·sse·s de conférences**

La qualification permet d'être inscrit·e sur une liste d'habilité·e·s à concourir. Elle dure 4 ans²¹ et permet de candidater à l'ensemble des postes de maître/maîtresse de conférences, même d'autres disciplines que celle qui vous a qualifié. Pour autant, cette qualification par une section du CNU marche comme un marqueur disciplinaire, et son absence lorsque vous candidatez sur des postes d'autres disciplines peut en pratique vous handicaper lors des concours bien que légalement rien de vous empêche d'être recruté·e·s *in fine* (si vous êtes qualifié·e·s au moins par l'une des sections CNU).

L'interphase de qualification se trouve sur le portail Galaxie :
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

La procédure se déroule ici (attention au calendrier et aux pièces attendues !) :
<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

²⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/2/13/MENH1503250A/jo/texte>

²¹ La qualification obtenue cesse d'être valable à l'expiration d'une période de quatre années à compter du 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste de qualification (Cf. décret n°84-431 du 6 juin 1984 art. 24 et art. 45).

Conditions de candidature pour la qualification

Les candidat·e·s à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maîtres de conférences doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire au plus tard à la date limite fixée par arrêté du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.
- Justifier, au 1er janvier de l'année d'inscription, d'au moins trois ans d'activité professionnelle effective dans les six ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant·e, les activités de chercheur·e dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, les activités exercées à titre accessoire.
- Etre enseignant·e associé·e à temps plein ;
- Etre détaché·e dans le corps des maître·sse·s de conférences ;
- Appartenir à un corps de chercheur·e·s relevant du décret du 30 décembre 1983.

Le Calendrier

Les dates précises changent chaque année, mais on peut résumer ainsi le calendrier :

- Inscription sur ANTARES, habituellement début septembre fin octobre. Date limite de dépôt des pièces dont le rapport de soutenance, habituellement vers le 20 décembre.
- Résultat du processus de qualification fin février

Des modifications réglementaires ont eu lieu depuis la précédente campagne (arrêté du 11 juillet 2018) :

- « L'exposé du candidat » n'est plus limité à 4 pages. Il est maintenant demandé un CV sans limitation du nombre de pages. La section 04 demande que cette première pièce obligatoire prenne la forme d'un exposé de 3 à 5 pages retraçant le parcours du·de la candidat·e (forme de « cv analytique » mettant en évidence les principales expériences pédagogiques et présentant les principaux travaux de recherche et leurs conditions de réalisation ainsi que, le cas échéant, les tâches administratives et les responsabilités collectives), suivi d'un CV standardisé (suivant le modèle joint à ce courrier et également disponible sur le nouveau site du CNU: <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3407-3478>).
- La production d'un résumé en français des travaux en langue étrangère n'est plus rendue obligatoire par l'arrêté de juillet 2018. La section 04 demande cependant la production de ces résumés dans certains cas (voir site internet du CNU04).
- La section 04 demande que, parmi les travaux joints au dossier, figure, pour la qualification MCF, la thèse (sauf exception, dans le cas par exemple d'une thèse ancienne et de travaux plus récents).

La demande de qualification aux sections du CNU

Ensemble des sections, voir la liste : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

Du fait des objets et disciplines présentes au CESSP, la qualification est principalement demandée à ces deux sections :

- section 04 - Science politique
- section 19 - Sociologie, démographie

Selon les sujets, d'autres qualifications sont aussi demandées :

- section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme
- section 70 - Sciences de l'éducation
- section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Et selon les aires culturelles, les différentes sections Langues et littératures (anglaises et anglo-saxonnes / germaniques et scandinaves / slaves / romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes / arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques.

Pour rappel légalement vous n'avez besoin que d'une qualification pour candidater ensuite à l'ensemble des postes de maître/maîtresse de conférences, même d'autres disciplines que celle qui vous a qualifié.

Rapport annuel des qualifications

Chaque section CNU travaille à réaliser un rapport annuel sur la procédure de qualification avec les règles qui ont présidés au processus, des conseils aux candidat·e·s, ainsi que de nombreuses informations sur le profil des dossiers étudiés. N'hésitez pas à regarder ces rapports pour vous faire une meilleure idée de la situation dans votre ou vos sections de prédilection.

• Après la qualification, candidater sur un poste

Après votre qualification, vos résultats et la suite de la procédure continue sur antares²². Cette interface vous permet de suivre l'ouverture des postes de maître ou maîtresse de conférences et de candidater. Les postes sont ouverts et publiés au Journal Officiel, et les associations disciplinaires (ANCMSP, AFSP, ASES) diffusent souvent très rapidement l'information.

Pour chacun des postes, vous pouvez candidater si vous êtes **qualifié·e·s par n'importe quelle section du CNU**. La procédure est disponible sur le portail Galaxie ainsi que les documents demandés.

Les jurys organisés par universités traitent des dossiers puis déterminent la liste de celles et ceux appelé·e·s à passer l'épreuve d'audition.

• Le travail des comités de sélection

Ainsi, du côté de l'Université, des comités de sélection sont institués en vue des concours de recrutement. Leur organisation est déterminée par site par une délibération qui précise le nombre de membres du

²² <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

comité, compris entre huit et vingt, et, conformément aux dispositions de l'article L. 952-6-1 du code de l'éducation, le nombre de ceux et celles choisi·e·s hors de l'établissement et le nombre de ceux et celles choisi·e·s parmi les membres de la discipline en cause. Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe.

Le comité de sélection examine les dossiers des impétrant·e·s. Au vu des rapports pour chaque candidat·e présentés par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidat·e·s qu'il souhaite entendre.

En 2019, les élu·e·s jeun·e·s chercheur·e·s du CESSP ont obtenu la prise en charge de ces auditions par le laboratoire. Contactez les référent·e·s administratif·e·s de site pour mettre en place vos missions. Cette prise en charge concerne aussi les auditions pour les postes d'ATER ainsi que les post-docs.

Après avoir procédé aux auditions, le comité de sélection délibère sur les candidatures et, par un avis motivé unique portant sur l'ensemble des candidat·e·s, arrête la liste, classée par ordre de préférence, de ceux et celles qu'il retient.

3. Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe

Il existe en Science politique (section 04 du CNU) un concours national d'agrégation permettant l'**accès direct** des docteur·e·s au corps des professeurs des universités (ainsi que dans les disciplines juridiques 01-02-03, économiques 05 ou de gestion 06) qui n'existe pas en sociologie (section 19 du CNU).

Ce concours se tient une fois tous les deux ans.

Pour plus de renseignement, se rendre sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html>

- **Traitement**

Traitement brut professeurs des universités (P.R.) en début de carrière : 3 125,58 €

Traitement brut après 2 ans : 3 481,72 €

Traitement brut au dernier échelon de la deuxième classe : 4 554,82 €

Traitement brut au dernier échelon de la classe exceptionnelle : 6 227,73 €

4. Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche

Nous n'allons pas aborder l'ensemble des procédures de recrutement des instituts de recherche français mais ici nous focaliser sur le cas du CNRS (<http://www.cnrs.fr/fr/page-daccueil>).

Le portail général des carrières au CNRS se trouve ici : <http://carrieres.cnrs.fr/fr>

Celui des concours externes ici : <http://carrieres.cnrs.fr/fr/les-concours-externes>

Plein d'infos sur cette FAQ : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/default-fr.htm>

Guide du candidat CNRS : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/pdf/guide-fr.pdf>

- **Traitement**

Le salaire brut mensuel d'un chargé de recherche de 2e classe est compris entre 2 000 € et 2 600 €.

Le salaire brut mensuel d'un chargé de recherche de 1e classe est compris entre 2 150 € et 3 800 €.

Le salaire brut mensuel des directeurs de recherche est compris entre 3 000 € et 6 000 €.

À ces traitements de base s'ajoute une prime annuelle de recherche.

Calendrier et déroulement des concours chercheurs et chercheuses 2024

- Janvier - février : affichage des offres et inscription en ligne.
- Mars - juin : phase d'admissibilité (étude des dossiers et auditions, ces dernières n'étant pas systématiques pour les concours de directeur de recherche).
- Juin - juillet : phase d'admission (jury d'admission)
- 1er octobre: nomination et prise de fonctions (avec possibilité de report au 1er du mois suivant jusqu'au 1er février N+1)

Il faut dans son dossier disposer d'un projet de recherche et s'assurer aussi du soutien de laboratoires d'accueil. Tout ceci prend du temps et doit être envisagé bien en amont du début du calendrier et de l'affichage du nombre et des fléchages des postes.

- **Sur quelles sections candidater ?**

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au CESSP, vous aurez tendance à candidater principalement à deux sections qui dépendent de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - <http://www.cnrs.fr/inshs/> :

- La section 36 : Sociologie et sciences du droit

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=36>

- La section 40 : Politique, pouvoir, organisation

<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=40>

Certain·e·s docteur·e·s du CESSP ont pu candidater et être recruté·e·s dans d'autres sections.

5. Se renseigner sur le suivi des postes

Toutes les disciplines n'ont pas le même dispositif de suivi des recrutements. En effet, légalement les postes sont publiés au JO et les fiches de postes sont disponibles sur Antares.

Il n'y a pas d'obligation légale à informer sur le calendrier complet de la procédure, sur la composition des comités de sélection responsables du recrutement, sur les auditionné·e·s et classé·e·s. Tout ceci est laissé aux usages disciplinaires.

Nous avons la chance de disposer de deux associations disciplinaires en sciences politiques (ANCMSP et AFSP) et d'une association en sociologie (ASES) qui assure aujourd'hui le suivi des postes de MCF, de PR et même du CNRS.

- **Suivre la campagne en temps réel**

En science politique

- Voir depuis la fin des années 1990 le travail réalisé par l'ANCMSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique) : <https://ancmsp.com/-recrutements->
- Et depuis 2005 celui de l'AFSP (Association Française de Science Politique) : <https://www.afsp.info/informations-professionnelles/recrutements-et-offres-demplois/>
- Le déroulement de la campagne peut être suivi aussi sur la liste de diffusion de l'ANCMSP <https://ancmsp.com/-mailing-list->

En sociologie

- Le premier Wiki-audition a été lancé en 2008, dont la gestion est assurée actuellement par l'ASES (Association de sociologues enseignants du supérieur) : <http://www.sociologuesdusuperieur.org/cat/wiki-auditions>

- **Analyses des recrutements**

En science politique, chaque année est publié un bilan des recrutements :

- depuis plus de 20 ans, l'ANCMSP (<https://ancmsp.com/-recrutements->),
- et depuis 2006 l'AFSP via la lettre de l'OMASP (Observatoire des métiers académiques de la science politique) (<https://www.afsp.info/informations-professionnelles/rapports-et-mobilisations/>)

6. Le recrutement hors de l'université

Depuis 2006 et maintenant sous sa nouvelle formulation de 2016²³, « *La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche* ».

A ce titre, les années du parcours doctoral ont vocation à être reconnues comme des années comptant comme expérience professionnelle.

Cette reconnaissance est en nette augmentation depuis 20 ans tant dans le secteur privé que public, même si la situation peut encore être grandement améliorée.

Il existe peu d'informations sur le recrutement non académique des doctorant·e·s même si globalement la situation s'améliore...

Selon l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat, les écoles doctorales « organisent en lien avec les services des établissements concernés le suivi des parcours professionnels des doctorant·e·s formé·e·s ». Du côté des établissements, cette mission de suivi annuel du devenir professionnel des diplômé·e·s est actuellement assurée par les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle définis par l'article L611-5 du Code de l'éducation.

²³ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/25/MENS1611139A/jo/texte>

- **Quelques données :**

Au niveau national

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123844/devenir-des-docteurs-trois-ans-apres-les-indicateurs-par-discipline.html>

NI 17.03 du SIES « [La situation des docteurs sur le marché du travail](#) »

NI 17.06 du SIES « [Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles](#) »

Étude du CEREQ : « [L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010](#) »

Note Flash du SIES NF 2017-18 « [Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015](#) »

A Paris I, un Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (ORIVE), sans information...

<https://www.pantheonsorbonne.fr/services/orive/enquetes/>

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur privé**

Selon les conventions collectives, la situation des doctorant·e·s n'est pas la même. Mais pour résumer, le doctorat est très rarement reconnu, même si dans certains métiers la situation est meilleure.

La remise en question des conventions collectives à travers les dernières réformes poussent chacun·e à devoir négocier individuellement sa rémunération et la reconnaissance de son expérience professionnelle.

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur public**

Plus de soixante-cinq décrets sur la reconnaissance du doctorat dans le recrutement et l'avancement des fonctionnaires (du bibliothécaire au corps de l'IGAS) ont été pris ces dernières années.

Textes promulgués dans le cadre de l'application de l'article 78 de la loi "Fioraso" du 22 juillet 2013 :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/mesures-docteurs>

Voir aussi le travail de veille et lobbying de l'Andès :

<https://andes.asso.fr/fonctions-publiques/>

V. LES RESSOURCES À DISPOSITION

A. Espaces de travail, bibliothèques et documentation

1. Espaces de travail pour doctorant·e·s

i. Salle des doctorant·e·s CESSP-CSE - site EHESS-CSE

Un bureau collectif des doctorant·e·s (et doctorant·e·s invité·e·s au laboratoire) partagé avec les doctorant·e·s de 3 autres unités a ouvert ses portes en avril dernier avec le déménagement de l'EHESS du bâtiment Le France au 54 boulevard Raspail. Cette salle est un espace de travail autogéré réservé aux doctorant·e·s des 4 unités installées au 5ème étage de l'EHESS au 54 boulevard Raspail (75006 Paris). Elle comprend 16 postes de travail, soit 4 par laboratoire, disponibles uniquement sur réservation préalable. La salle est ouverte comme l'EHESS de 8h à 20h30.

Le fonctionnement de cette salle a été proposé par les représentant·e·s des doctorant·e·s de nos unités avec le souci constant de garantir un accès équitable entre doctorant·e·s et de répondre au mieux à leurs besoins. Ce bureau comprend en tout 16 postes de travail, soit 4 par labo.

Si cette salle est réservée à l'usage des doctorant·e·s rattaché·e·s à l'équipe CSE, en pratique les doctorant·e·s de la Sorbonne sont les bienvenu·e·s (dans la mesure des disponibilités).

Le bureau - A5-37 - est situé au 5ème étage du bâtiment du 54 boulevard Raspail. Lorsque vous rentrez dans le hall du bâtiment (bâtiment A), prenez à gauche (vous pouvez monter à pied ou en ascenseur). Une fois au 5ème étage, la salle partagée des doctorant·e·s se trouve en face des ascenseurs (derrière la paroi vitrée). Vous pouvez y accéder en tournant à gauche (puis à droite, puis à droite). Une affiche indique « Bureau des doctorant·e·s ». (Le bureau ne ferme pas à clé).

Restauration : en principe, seul·es les doctorant·es contractuel·les ont accès au self à un tarif raisonnable (environ 4 euros). Cependant, les employé·es du self tolèrent qu'on utilise leurs noms pour avoir accès à ce tarif : il faut demander qui, parmi les contractuel·les, ne sont pas à Raspail ce jour pour emprunter leur identité le temps du repas. Contacter les doctorant·es du 5ème étage ou les représentant·es doctorant·es.

Garage à vélo : Il faut écrire à badge54@ehess.fr pour obtenir un badge permettant d'y accéder.

ii. Bureaux - site Pouchet

Des bureaux sont disponibles sur le site Pouchet et peuvent être utilisés sur demande par les doctorant·e·s du CESSP. Ils sont situés au 2nd étage, bâtiment Pouchet (celui où arrive l'ascenseur).

Il faut s'inscrire au préalable auprès des responsables du site Pouchet pour le laboratoire (cf. contacts ci-dessous). Elles vous expliquerons le fonctionnement pour l'utilisation des bureaux (les clefs sont à prendre et à déposer chaque jour).

Restauration : menu complet à 3,01 euros au tarif 1 (doctorant.es).

Contact : cecile.rabot@orange.fr (jusque 2024) ; Marie-pierre.vincent@univ-paris1.fr

Horaires : du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures.

Accès : 59/61 rue Pouchet. Métro Brochant ou Guy Môquet.

iii. Campus Condorcet - Humathèque

On peut aussi travailler à l'Humathèque Condorcet, très agréable et vaste, vide la plupart du temps. Il y a des salles de travail à réserver. Les doctorant·es de Paris 1 et de l'EHESS y ont accès.

Côté Sorbonne, il faut s'inscrire au campus via l'ENT.

Côté EHESS, il faut s'inscrire sur le site et demander à Dominique Marchietti (dominique.marchietti@cnrs.fr) qui est le référent du laboratoire pour le campus et transmettra votre demande de badge, à retirer au PC sécurité de l'Hôtel à projets PC sécurité, sortie Sud de l'Humathèque, avec votre pièce d'identité.

Carte du campus : <https://www.campus-condorcet.fr/cartographie>

Restauration : CROUS ouvert à tous·tes. Environ 4 euros le menu.

Horaires : du lundi au vendredi, de 10 heures à 19 heures.

Accès : Métro Front Populaire (12).

iv. Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche

En tant que doctorant·e, vous pouvez avoir besoin d'organiser une réunion. Quelques salles sont disponibles **sur le site Pouchet**, contactez Cécile Rabot (Cecile.rabot@orange.fr).

Il est aussi possible de réserver des salles **sur les sites de l'EHESS** (boulevard Raspail). Pour cela écrivez à salles54@ehess.fr avec Jocelyne Pichot en copie (pichot@msh-paris.fr). Dans votre email, indiquez les éléments suivants relatifs à votre demande de réservation :

- *date et heure*
- *unité/laboratoire de rattachement*
- *objet de la réservation*
- *adresse et salle souhaitées*
- *nombre de participant.es*

(NB : Il n'est pas très difficile d'obtenir de "petites" salles pour une dizaine de personnes, en revanche au-delà il est vivement conseillé d'anticiper au maximum votre demande).

Sur le site Sorbonne, deux salles sont aussi à disposition :

- Pour la salle du laboratoire à la Sorbonne, salle H606, réservation auprès de Barthélemy Zyla : Barthelemy.Zyla@univ-paris1.fr
- Pour celle de l'UFR en salle G605 elle est actuellement ouverte sans réservation.

Ces deux salles sont occupées par d'autres activités du laboratoire, de l'UFR ou de l'ED, mais des créneaux existent.

2. Bibliothèques

i. L'Humathèque

Située du le Campus Condorcet à Aubervilliers, l'Humathèque centralise un grand ensemble de fonds, dont ceux de la bibliothèque de la Fondation Maison des sciences de l'homme qui se trouvait par le passé dans les locaux de l'EHESS au boulevard Raspail. Vous y trouvez désormais des collections issues de divers laboratoires et instituts.

Vous disposez de nombreux espaces de travail, pour travailler seul.e ou en groupe. L'humathèque n'étant jamais prise d'assaut vous y trouverez toujours une place.

Inscription : Les doctorant.es rattaché.es à Paris peuvent s'inscrire directement depuis l'intranet (ENT). Les doctoran.tes rattaché.es à l'EHESS qui disposent d'un badge du Campus Condorcet sont automatiquement inscrit.es et peuvent accéder aux services de la bibliothèque grâce à ce badge. Si vous ne disposez pas encore de badge, contactez votre le secrétariat de l'ED pour qu'il procède à une demande d'inscription. Le badge est à récupérer au PC Sécurité du Campus (rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel à projet). Inscription gratuite pour tou.tes.

Une fois inscrit.es vous pourrez consulter et emprunter des ouvrages.

Pour plus de détails et d'information sur l'humathèque : <https://www.humatheque-condorcet.fr>

ii. La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Située au Bureau H611 (esc. K), 14 rue Cujas, vous pouvez joindre la responsable Cécilia Laurent (bib.sc-po@univ-paris1.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au mercredi de 10h à 20h et le jeudi-vendredi de 10h à 18h. Elle est fermée pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été. Lieu incontournable de socialisation avec avec ses collègues doctorant.e.s, elle contient environ 10 places réservées aux doctorant.e.s dans la salle au fond. Une imprimante laser et des ordinateurs sont en libre-service. Il conviendra d'apporter votre propre papier. L'ensemble des collections sont à retrouver sur le portail <http://catalogue.univ-paris1.fr>

iii. La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)

La BIS dispose d'une salle des doctorant.e.s (réservation : par courriel (assistcom@bis-sorbonne.fr) ou par téléphone (01 40 46 21 48)) ainsi qu'une salle réservée aux enseignant.e.s (Salle Nenot, accessible aux doctorant.e.s enseignant.e.s entre 18h et 22h, sur réservation).

iv. La bibliothèque de Sciences Po

Les doctorant.e.s du CESSP peuvent par ailleurs avoir accès au fonds de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, autrement dit la bibliothèque de Sciences-Po. Vous pouvez bénéficier d'un accès

gratuit à la bibliothèque de Sciences Po Paris pour certains laboratoires dont le CESSP. Pour s'inscrire gratuitement, il faut vous rendre à la bibliothèque avec une attestation d'affiliation que vous pouvez vous procurer auprès de Loan Do Cam pour la Sorbonne ou Jocelyne Pichot pour Raspail.

Renseignements : www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/venir/conditions-acces

Lors de votre inscription à ce service, le numéro de la carte ainsi que votre identifiant et votre mot de passe vous seront transmis. Le numéro de la carte vous permettra de vous identifier à l'accueil de la bibliothèque de Sciences-Po. La carte est à retirer à l'accueil de la bibliothèque lors de votre venue et à remettre à l'accueil quand vous partez. Sur place, la carte permet d'emprunter 20 documents par carte (tous emprunteurs cumulés) :

- 10 en magasin : 10 livres pour un mois, 10 périodiques pour un mois
- 10 en accès direct : 5 livres pour 7 jours et 5 périodiques pour 7 jours

Vous pouvez consulter votre compte lecteur avec votre identifiant et le mot de passe est BIBLIO, notamment afin de ne pas rendre les ouvrages en retard.

À distance vous pouvez :

- Accéder aux ressources électroniques
- Demander des ouvrages
- Réserver des ouvrages
- Prolonger le prêt des ouvrages (sauf ouvrages en prêt une semaine)

Pour plus de précisions, consulter : <https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr.html>

Remarque : Les mails de retard ainsi que les confirmations de réservations de documents sont envoyés sur la boîte mail de la bibliothèque. Tout retard entrainera le blocage de la carte en général.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2018, la bibliothèque des Sciences Po est rendue gratuite pour tous les politistes de France, et pour les membres de [certains laboratoires](#), dont le CESSP. Pour s'inscrire gratuitement, il faut se rendre à la bibliothèque avec les documents prouvant votre affiliation au CESSP. Renseignements sur <http://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/venir/conditions-acces>

v. La bibliothèque de l'ENS

La bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure est répartie en deux lieux : le campus rue d'Ulm et le campus Jourdan (14e). La bibliothèque du campus Jourdan est spécialisée en SHS mais vous trouverez aussi des ouvrages à la bibliothèque de la rue d'Ulm. Tout.e doctorant.e peut effectuer une demande pour avoir accès aux bibliothèques en fournissant une attestation de scolarité en doctorat, une lettre de recommandation d'un garant ou d'un personnel de l'ENS lui-même inscrit à la bibliothèque et une description de la thèse. Les deux bibliothèques ne sont pas forcément coordonnées et il vous faudra sûrement faire deux demandes (pour chaque bibliothèque) si vous êtes intéressé.es par les deux. Inscription gratuite.

Pour plus d'informations : <https://bib.ens.psl.eu>

3. Documentation

i. Consultation de thèses

L'archivage des thèses soutenues dans le laboratoire est assuré sur deux sites :

- à la Sorbonne dans la salle H606 du CRPS, pour les thèses de l'équipe Sorbonne. La consultation des thèses se fait sur demande auprès Cécilia Laurent en magasin à la bibliothèque Jacques-Lagroye
- au 2^{ème} étage du bâtiment Pouchet (salle 200 en face de la sortie de l'ascenseur), pour les thèses de l'équipe CSE. Cette salle comporte aussi des masters d'étudiant·e·s du CSE, des livres de sciences sociales, ainsi qu'une série (incomplète) de numéros de la revue des *Actes de la recherche en sciences sociales*. Pour accéder à cette salle, vous pouvez demander à Cécile Rabot ([Cécile.rabot@orange.fr](mailto:Cecile.rabot@orange.fr)) ou à un autre membre du laboratoire présent sur le site de Pouchet

ii. Accès à des revues en ligne

L'accès aux ressources mises à disposition sur BibCnrs est réservé aux chercheurs travaillant dans les laboratoires du CNRS, qu'ils soient rémunérés par le CNRS ou par d'autres organismes ainsi qu'aux doctorant·e·s, post-doctorant·e·s et personnels œuvrant aux travaux de recherche des chercheurs dans ces laboratoires.

Le référentiel des ayants droit est l'annuaire CNRS Labintel / Réseada, géré par Magali Picone : magali.picone@cnrs.fr

Pour être reconnu par bibcnrs il faut être enregistré sur Réseada (l'annuaire cnrs des umr) et se connecter ou demander une réinitialisation avec le mail renseigné dans reseda.

En cas de problème d'authentification, contactez Magali Picone.

Pour une première demande d'un compte janus cnrs : <https://sesame.cnrs.fr/password-reset/request?lang=fr>

Les doctorant·e·s de Paris I peuvent par ailleurs accéder au bouquet de revues Domino (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur <http://domino.univ-paris1.fr>. Pour se connecter, il faut avoir préalablement activé son ENT avec son compte mail malix ou edu (à partir de son numéro d'étudiant).

Les doctorant·e·s de l'EHESS peuvent pour leur part accéder à plusieurs bouquets de revues (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur l'ENT de l'EHESS.

iii. Accès à la presse

Via nos ENT et Domino, nous disposons d'un accès à la presse française et internationale (Via Europress ou directement comme pour *Mediapart*). Les doctorant·e·s de Paris I peuvent y accéder via sur <http://domino.univ-paris1.fr>. Pour se connecter, il faut avoir préalablement activé son ENT avec son compte mail malix ou edu (à partir de son numéro d'étudiant). Même manipulation pour les doctorant·e·s de l'EHESS sur l'ENT de l'EHESS.

B. Ressources informatiques et listes de diffusion

1. Page sur le site internet du CESSP

En tant que membres du laboratoire, nous avons tou·te·s une page personnelle à créer sur le site du CESSP: www.cessp.cnrs.fr. Depuis janvier 2018, vos élu·e·s ont obtenu des droits d'administration sur la rubrique "Doctorants" du site.

Cette avancée a permis que tou·te·s les doctorant·e·s et une partie des docteur·e·s associé·e·s du labo obtiennent leur page personnelle, ainsi que des codes d'accès pour pouvoir l'administrer. Pour obtenir vos codes d'accès et le manuel d'utilisation de votre page CESSP, vous n'avez qu'à envoyer un mail aux représentant·e·s à pichot@msh-paris.fr (avant le 31 décembre 2023). Après cette date, vous pourrez contacter vos représentant.e.s.

La création et la mise à jour de nos pages est un enjeu important pour le laboratoire comme pour nous ! Elles permettent de savoir sur quoi chacun·e de nous travaille, facilitent donc les projets collectifs, et mettent en valeur nos recherches à l'extérieur. Elles participent de vos identité(s) stratégique(s) ! Nous vous conseillons très vivement de les remplir ou de les mettre à jour régulièrement (les pages laissées vides sont supprimées du site).

2. Adresses mail et carte professionnelle

Qu'ils·elles soient postdoctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresses professionnels.

Au même endroit, les enseignant·e·s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n°Siham (numéro d'agent) et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet d'éviter la fouille à l'entrée de la Sorbonne.

La procédure est détaillée au lien suivant: <https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers>

3. Les logiciels en accès libre

Plusieurs licences de logiciels statistiques (SPAD, SPSS) sont disponibles sur des ordinateurs portables utilisables sur place, sur les différents sites.

- Pour l'équipe Raspail : 1 licence au France, 1 à Pouchet (s'adresser à Jocelyne Pichot : pichot@msh-paris.fr), et plusieurs dans la salle informatique de l'EHESS
- Pour l'équipe Sorbonne : à la Sorbonne, dans les locaux du Sorbonne (s'adresser à Barthélémy Zyla : barthelemy.zyla@univ-paris1.fr), et via les outils informatiques du service informatique.

4. Les logiciels payants dont dispose le laboratoire

Le laboratoire dispose de licences payantes pour certains logiciels qui peuvent vous être utiles lors de vos recherches.

Les logiciels suivants sont à votre disposition pour le moment :

- **Logiciel NVivo**
- **Deepl pro**
- **Abonnement au site LesBiographies.com** : disponible sur demande auprès de Barthélémy Zyla (barthemy.zyla@univ-paris1.fr). LesBiographies.com est une base de données biographique et monographique mises à jour quotidiennement. Elle inclut les biographies de personnes issues de la politique et de la haute administration, de l'économie et des médias et de la publicité. Elle est utile aux personnes travaillant sur les élites, le personnel politique et désirant par exemple constituer des bases de données prosopographiques.

N'hésitez pas à faire des demandes de financement pour que le laboratoire achète de nouvelles licences ou de nouveaux logiciels, de nouvelles ressources seront utiles à tou.te.s !

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez contacter les élu-e-s au laboratoire à cette adresse : reproccessp@gmail.com

5. Se connecter au wifi avec Eduroam

Tout.e doctorant.e inscrit.e en thèse dispose d'un identifiant lui permettant d'accéder aux ressources universitaires, notamment au wifi. Via "Eduspot", sur simple entrée de l'identifiant et du mot de passe, et via "Eduroam" après avoir téléchargé l'installateur eduroam équivalent en fonction de votre système d'exploitation (Mac, Windows XP, Seven...). Cela évitera bien des désagréments de connexion dysfonctionnelle, et vous permettra de vous connecter depuis tous les établissements d'enseignement supérieur de France !

Pour installer eduroam (avec une connexion wifi) :

- Allez sur cat.eduroam.org puis cliquez sur "Utilisateur de eduroam, télécharger l'installateur de eduroam".
- Dans la liste des universités qui apparaît, cherchez notre université puis cliquez sur "toutes les plateformes".
- Vous choisissez et téléchargez le module qui conviendrait à votre ordinateur.
- Parmi les choix de réseau wifi, choisissez Eduroam. Une fenêtre Wsecure va s'ouvrir et vous devrez vous authentifier. Vous indiquez votre identifiant et mot de passe institutionnels comme pour Eduspot et dans le champs suivant : "Domain" il faut indiquer : univ-paris1 ou univ-paris1.fr pour Paris 1.

C. Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques

Tout·e doctorant·e du laboratoire peut demander un financement au laboratoire où à l'école doctorale.

1. Financements des écoles doctorales (ED)

Les demandes de financements de terrains, de participation à des colloques internationaux ou d'organisation de journées d'étude doivent être adressées en priorité à l'École Doctorale dont vous relevez. Il est nécessaire d'adresser ces demandes **en amont de la réalisation du terrain ou de l'événement scientifique concerné**.

- ED de science politique de Paris I Panthéon-Sorbonne (maximum de 400 euros par an) : formulaire (formulaire de demandes de financement disponibles sur le site du Cessp) à adresser à Dominique Senes (edscpo@univ-paris1.fr)
- ED d'économie de Paris I Panthéon-Sorbonne. Contacter Nathalie Louni : nathalie.louni@univ-paris1.fr
- ED de l'EHESS : les dossiers doivent être adressés au secrétariat de la formation doctorale de rattachement du·de la doctorant·e. L'ED de l'EHESS propose des aides concernant :
 - La participation aux colloques internationaux pour les étudiant·e·s invité·e·s à présenter une communication (dépôt des dossiers dans le courant du mois avril)
 - L'organisation de journée d'étude : les dossiers (comprenant la présentation du projet, le budget prévisionnel et une lettre d'appui d'un·e chercheur·e ou enseignant·e) doivent être déposés dans le courant du mois d'avril.
 - Le financement des terrains de recherche :
 - ❖ *Les bourses « Aires culturelles » pour financer de courts séjours à l'étranger (3 à 12 semaines maximum (formulaire à télécharger sur le site de l'EHESS, dossier à déposer dans le courant du mois de mars).*
 - ❖ *Les aides au terrain accordées par la commission de la scolarité de l'EHESS. Ces aides ne sont attribuées qu'une seule fois pour les doctorant·e·s ou les étudiant·e·s en diplôme de l'Ecole disposant de faibles ressources. S'adresser au service de la scolarité, bureau 723.*

2. Financements du laboratoire

i. Le financement des activités individuelles et collectives

Les demandes de financements à titre individuel sont examinées au sein de chaque centre (Conseil d'équipe en Sorbonne ou Commission finances à Raspail). Les demandes collectives de financement sont examinées au sein du conseil de laboratoire.

- Pour les doctorant·e·s du centre Sorbonne, les demandes sont à adresser à :
 - La responsable administrative : Loan Do Cam : Loan.Do-Cam@univ-paris1.fr
 - La·e directrice·eur côté Sorbonne du laboratoire.
 - Aux représentant·e·s des doctorant·e·s : repdocrps@gmail.com.**Tous les mois, un formulaire de demande de financement est envoyé aux doctorants avant la tenue du Conseil d'équipe.**
- Pour les doctorant·e·s du centre Raspail, elle doit être adressée à Jocelyne Pichot (pichot@msh-paris.fr), en même temps qu'aux représentant·e·s des doctorant·e·s (repdoccessp@gmail.com) et aux autres membres de la commission Finances de l'équipe CSE, Cécile Rabot <cecile.rabot@orange.fr>, Adèle Mommeja <adele.mommeja@gmail.com>, Camille François <cam.francoi@gmail.com>, Muriel Darmon <muriel.darmon@ehess.fr>, François Denord <Francois.DENORD@cnrs.fr>, Christel Coton <christel.coton@univ-paris1.fr>; Les demandes sont traitées au fil de l'eau par les membres de la commission Finances.

Les activités individuelles ou collectives suivantes peuvent faire l'objet d'une demande :

- Les colloques, séminaires et journées d'études : financement possible uniquement pour les doctorants organisateurs ou intervenants. Sont éligibles les frais d'inscription, frais de déplacements, frais d'hébergement, frais de bouche.
- Les congrès
- Les aides à la publication
- Les aides à la traduction ou relecture
- Les terrains : les demandes de financement de terrains sont à adresser en priorité aux écoles doctorales. Le laboratoire pourra exceptionnellement apporter un complément si le financement des écoles doctorales (et/ou issu d'autres sources) est insuffisant.

Les demandes sont collectives dès lors qu'elles engagent plusieurs membres du laboratoire, ou qu'elles ouvrent la possibilité à plusieurs membres d'y participer.

Les demandes concernant le laboratoire doivent être détaillées et motivées, en particulier :

- la nature de l'activité (programme, résumé de la communication et lettre officielle d'invitation pour des colloques et journées d'études) ;
- budget détaillé (hébergement, transport, repas, frais);
- l'inscription de l'activité dans des activités collectives/dans les thématiques prioritaires du laboratoire ;
- l'accord de votre directrice ou directeur de thèse (un simple courriel de sa part suffit);
- retombées attendues (publication, collaborations durables, etc.)
- les aides déjà obtenues;

- les aides demandées ailleurs mais non obtenues.

ii. Le financement des auditions

En 2019, les élu·e·s jeun·e·s chercheur·e·s du CESSP ont obtenu la prise en charge de ces auditions par le laboratoire qui en supporte ainsi le coût financier. Contactez les référent·e·s administratif·e·s de site pour mettre en place vos missions. Cette prise en charge concerne les auditions des docteur·e·s pour les postes de chargé·e·s de recherche dans les EPST (CNRS, INRA, IRD, INSERM etc...), pour les postes de maître ou maîtresse de conférences à l'Université mais aussi pour les post-doctorats. Les auditions des doctorant·e·s pour les postes d'ATER sont aussi prises en charge.

iii. Traduction et soutien à la publication

Les demandes doivent être accompagnées des devis

iv. La question des missions et des frais de missions

Lorsque la demande de financement concerne un déplacement, on parle de mission. Toute mission fait donc l'objet d'un ordre de mission. L'ordre de mission doit impérativement être établi et signé par le·la directeur·trice en amont de l'activité. Pour des raisons administratives, les demandes doivent impérativement être déposées auprès de l'équipe administrative au moins 20 jours avant la mission.

Les missions doivent être préparées bien en amont en raison des délais de traitement (création de la personne dans la base, réservations, autorisation du fonctionnaire défense, signatures, ...). L'organisation de la mission (réservation d'hôtels et de vols, émission de l'ordre de mission et remboursement des frais d'inscription de colloque) se fait avec les gestionnaires, Jocelyne Pichot et Barthélémy Zyla.

Les ordres de mission pour les « pays sensibles » sont soumis à l'avis préalable du fonctionnaire sécurité-défense de chaque établissement. Toute personne qui effectue une mission en dehors de ce cadre (départ sans ordre de mission valable, sans organisation préalable avec les gestionnaires du laboratoire) le fait de sa propre responsabilité.

! ATTENTION : Il est très important de noter que les dépenses concernant l'hébergement et le transport sont engagées dans la majorité des cas par l'administration du laboratoire. Le laboratoire ne rembourse a posteriori que dans certains cas limités.

Cela signifie que **vous ne devez jamais avancer les frais de vos missions si cela ne vous a pas été accordé par écrit - vous ne serez pas remboursé·e !** Les réservations sont directement prises en charge par le laboratoire et doivent être effectuées depuis l'ENT par vous-mêmes ou par les gestionnaires.

L'administration est soumise aux règles des marchés publics. Cela signifie qu'il n'est pas possible de réserver un hébergement de son choix, seuls les hébergements négociés dans le cadre du marché peuvent être réservés. Sous certaines conditions, il est désormais possible d'avoir recours aux réservations sur Airbnb.

Seuls les repas peuvent éventuellement être remboursés a posteriori.

Pour toutes les missions, il est impératif de conserver les originaux de toutes les factures (frais de bouche, hôtel, métro, taxi, inscription, tickets de caisse ...), de même que les programmes des évènements ayant bénéficié d'un financement. La présentation de ces justificatifs au gestionnaire au retour de la mission, conditionne le remboursement.

3. Les autres aides (liste non exhaustive) : aides au terrain et mobilités internationales

- **Financements de mobilité et de terrain du Labex TEPISIS :**

Le laboratoire d'excellence Tepsis distribue des **aides à la mobilité et au terrain pour les doctorant·e·s bénéficiant ou non d'un contrat doctoral Tepsis**. Ces demandes impliquent la constitution d'un dossier montrant la manière dont le projet s'inscrit dans les axes de recherche du Labex Tepsis, de présenter et spécifier les conditions de terrain pour les aides au terrain.

Le labex Tepsis lance un appel à candidature plusieurs fois par an. Ces appels sont relayés par l'administration du laboratoire sur la mailing liste des membres.

Les dossiers de candidature sont à adresser au responsable administratif du lieu de votre affectation (Jocelyne Pichot pour Raspail et Loan Do Cam pour la Sorbonne) et à la direction, qui se chargeront de transmettre au labex.

Attention, ne pas transmettre soi-même directement au labex.

En fin de projet, le bénéficiaire du financement doit impérativement envoyer un bilan scientifique à son administration dans les délais indiqués sur la décision de financement.

N'oubliez donc pas de vous y prendre en avance ! Il faut garder tous les justificatifs de paiement relatifs au séjour qui vous seront demandés à votre retour.

Pour toute demande d'information, adressez-vous au responsable administratif du laboratoire ou référez-vous à <https://tepsis.io/>.

- **Programme gradué PSL sciences sociales : “Mobilités internationales doctorants”** En tant que membre du CESSP, vous avez le droit de postuler à une aide à la mobilité international pour :

- Réaliser des terrains lointains ou à l'étranger (transport et hébergement) (maximum 2500 €) ;
- Pour la participation à des colloques internationaux (inscription, transport et séjour) (maximum 2000€) ;
- Pour la formation dans des universités à l'étranger : summer schools, semestres ou années d'études (inscription, transport et séjour) (maximum : 3000 €)
- Pour la traduction ou la révision de travaux universitaires ou communications en anglais et/ou français (maximum : 1000 € ; étant donné le montant maximum alloué, l'editing/révision plutôt que la traduction est encouragé)

Des appels à financement sont renouvelés plusieurs fois par an (cf. liste mail du CESSP).

Contact : lucie.neuville@dauphine.psl.eu.

- **Campagne du Collège des ED de Paris I :** programme « mobilité internationale », et programme pour des projets de colloques. Appel à candidature généralement en fin d'année (décembre). Les

bourses peuvent être assez importantes, il ne faut pas hésiter à postuler ! Il vous faudra toutefois l'accord de l'ED et de votre directrice·eur de thèse. Le budget doit également être détaillé.

- **Aide financière de l'EHESS** : La Direction des relations internationales de l'EHESS apporte un soutien financier aux étudiants en mobilité : 750 € forfaitaires quelle que soit la durée du séjour pour les destinations du programme Erasmus+ ; 700 € mensuels, dans la limite de 3 mois, coefficientés en fonction du niveau de vie du pays de destination pour les accords bilatéraux (Les coefficients utilisés sont ceux définis par la Commission européenne pour le programme Horizon 2020 (actions Marie Skłodowska-Curie)).

Pour plus de renseignements :

<https://www.ehess.fr/fr/partir-etudier-letranger>

<https://www.ehess.fr/fr/financements-bourses-et-aides-aux-%C3%A9tudiants>

- **Bourse Mobilité Île-de-France**, réservée aux doctorant·e·s en première et deuxième année et permettant de financer un ou plusieurs terrains sur les deux années suivantes. 2 appels par an.

Consulter le site :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/bourses-mobilite-ile-de-france-doctorants>

- **Le Programme Alliance**, de mobilité doctorale finance des mobilités doctorales entre Polytechnique, Columbia, Paris I et Science-Po, à hauteur de 5 000 dollars. Appel à candidatures au printemps : <https://alliance.columbia.edu/alliance-call-doctoral-mobility>

Historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

Auteur·e·s de la 1ère version: “Livret d’accueil des doctorant·e·s” (2012, 30 p.)

- Marie-Victoire Bouquet, docteure associée au CSE-CESSP
- Pierre France, doctorant au CRPS-CESSP
- Cécile Rabot, maîtresse de conférences, chercheuse au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 2e version: “Livret d’accueil des doctorant·e·s”, (2016, 37 p.)

- Anne Bellon, doctorante au CRPS-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Natália Frozel Barros, doctorante au CRPS-CESSP
- Laure Traoré, doctorante au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 3e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2018, 75 p.)

- Daphné Bédinadé, doctorante au CSE-CESSP
- Noa Berger, doctorante au CSE-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Vincent Hugoo, doctorant au CSE-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Valentine Schehl, doctorante au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 4e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2019, 86p.)

- Daphné Bédinadé, doctorante au CSE-CESSP
- Noa Berger, doctorante au CSE-CESSP
- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Béragère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP
- Alexis Clot, doctorant au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 5e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2020, 90 p.)

- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP

- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélie Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Bérangère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 6e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2021, 90 p.)

- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélie Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Bérangère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 7e version: “Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP” (2023, 87 p.)

- Emma De Andreis, doctorante au CESSP Sorbonne
- Tallulah Frappier, doctorante au CESSP Sorbonne
- Hugo Miroufle, doctorant au CESSP Sorbonne
- Sarah Rougnant, doctorante au CESSP Sorbonne
- Shirine Abdoul Carime, doctorante au CESSP Raspail
- Melvil Boschel, doctorant au CESSP Raspail
- Juliette Bontemps, doctorante au CESSP Raspail
- Vera Gouseïnova, doctorante au CESSP Raspail
- Inès Liotard, doctorante au CESSP Raspail
- Manuel Rolland, doctorant au CESSP Raspail